



International
Labour
Organization



PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DECENT GUINEE BISSAU 2025 – 2029

PREFACE

Le Programme Pays pour le Travail décent PPTD de la Guinée Bissau est le premier du genre depuis le lancement de ce processus en 2011, consistant à doter aux pays de cadre de coopération qui structure les interventions de l'OIT dans un pays. Il a été élaboré de manière consensuelle par les mandants tripartites pour résorber les déficits de travail décent dûment identifiés. Il résulte de la mission multidisciplinaire que le bureau de Dakar a mené suite à l'invitation des nouvelles autorités du pays et surtout de la requête officiellement envoyée par les nouvelles autorités pour un appui dans ce sens en Mars 2022.

Le diagnostic réalisé révèle, qu'en matière de création d'emplois, on observe : la persistance du chômage, frappant plus particulièrement les jeunes, les femmes et les ruraux ; la faible employabilité des jeunes liée à la faible adéquation de la formation aux besoins du marché, l'insuffisance des profils adéquats pour une exploitation maximale des opportunités d'emplois tel que défini dans le plan national de développement 2020-2023 en lien avec les options stratégiques horizon 2030. A cela s'ajoute bien évidemment la forte prévalence de l'économie informelle avec toute sa cohorte en termes de dispositif d'accompagnement de la protection sociale.

En matière de Normes Internationales du Travail, les déficits sont relatifs à la ratification des Conventions à jour, aux difficultés d'application des normes surtout dans le secteur informel, aux déficits dans la mise en application des droits fondamentaux du travail décent.

Dans le secteur de la protection sociale, de très grands écarts sont notés avec une faible couverture et des dysfonctionnements dans la gouvernance d'ensemble du système de sécurité sociale, la faible promotion des mécanismes de financement durable de la protection sociale des travailleurs, le ciblage peu efficace des travailleurs les plus vulnérables, la très faible extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et de l'économie rurale, ainsi qu'à certains groupes spécifiques de travailleurs indépendants, et la faible effectivité des normes de protection sociale pour les travailleurs du secteur formel.

Le dialogue social quant à lui reste un sérieux problème lié au chevauchement de rôles qui est noté entre la politique et le mouvement syndical, le manque de formation des partenaires sociaux, la persistance de nombreux conflits sociaux.

Sur la base de ce diagnostic et en tenant compte des autres cadres de planification, en particulier le PND, l'agenda du travail décent et les ODD, le cadre de coopération de nations unies, les mandants tripartites ont convenu de bâtir ce nouveau programme sous le sceau de cette nouvelle vision « **En 2030, la Guinée Bissau aura une économie relancée basée sur un dialogue social qui garantit le respect de l'état de droit, l'inclusion sociale** ». Cet angle d'attaque des problématiques nationales sous le prisme de l'agenda du travail décent a permis de structurer le PPTD autour des trois priorités : (i) **Une gouvernance transformationnelle et inclusive englobant le respect de l'état de droit et le maintien de la paix** ; (ii) **Une croissance et un développement économiques larges, inclusifs et durables**. (iii) **Le développement du capital humain**.

Piloté par le Ministère en charge de l'Administration Publique, Travail, Emplois et Sécurité Sociale et s'appuyant sur un comité de pilotage tripartite, le BIT et d'autres partenaires, le PPTD se dote d'un plan de mobilisation des ressources, d'un plan de communication et d'un plan de formation.

La formulation de ce nouveau PPTD a fini de révéler que « *Le temps use l'erreur et polit la vérité*¹ ». Le Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) en Guinée Bissau, veut mettre le cap sur la qualité et la performance. Pour relever ce défi, les mandants tripartites, le BIT et les partenaires d'exécution ont retenu de faire reposer le programme sur trois piliers essentiels :

¹ Duc de Levis, 1837, *Maximes, percepts et réflexions*.

- **Le réalisme** : l'une des contraintes de la mise en œuvre du premier PPTD aura été la fixation de résultats certes légitimes mais sans liens strict avec les moyens disponibles. Le PPTD ne peut pas tout faire. L'option actuelle est donc de recentrer les interventions sur un paquet réaliste partant des attentes prioritaires des mandants et des engagements financiers du BIT et des autres partenaires.
- **L'alignement** : le PPTD qui débute en 2025 reste la jonction entre le PND et le framework Cooperation (CF) des nations unies. Par une raison de prudence institutionnelle et conscients des enjeux stratégiques de développement, les mandants tripartites se sont accordés à faire de ce PPTD la continuité directe de ces choix nationaux optimaux, sous l'angle de l'agenda du travail décent en reproduisant in extenso les priorités du CF.
- **La culture du résultat** : la gestion axée sur les résultats reste une option inamovible. Mais il s'agira désormais de mettre davantage l'accent sur les changements profonds attendus. Cela conduit à assoir une théorie du changement soutenue, en particulier par une bonne appropriation du programme par les employeurs et les travailleurs notamment et par la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources pour garantir l'effectivité des actions retenues. Ceci a permis de se doter d'une approche intégrée de suivi et évaluation qui permettrait de mesurer les progrès, analyser les impacts du PPTD, ajuster la mise en œuvre et tirer les leçons apprises et les bonnes pratiques

Compte tenu des leçons de l'expérience au niveau du pays, la communication optimale est érigée en principe transversal pour, en amont, maintenir les acteurs ensemble et les mobiliser et, en aval, assurer la visibilité et le passage à l'échelle des résultats obtenus.

Par ailleurs, d'un point de vue thématique, les mandants tripartites ont retenu de faire du PPTD, celui du passage méthodique et graduel des entreprises et emplois du secteur informel au secteur formel. C'est en effet dans ce secteur largement dominant qu'on retrouve les inégalités les plus fortes et les déficits les plus criards de travail décent.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BIT : Bureau international du Travail

CCA : Common Country Analysis - Bilan commun pays

CEACR : Commission d'experts pour l'application des Conventions et Recommandations

CEDEAO : Commission économique des états de l'Afrique de l'Ouest

CF : Cadre de coopération des nations unies

CIT : Conférence Internationale du Travail

CNPS : Centre national des pensions sociales

CNUCC : Convention des Nations Unies contre la corruption

DGIS : Direction générale de l'inclusion sociale-

DGT : Direction générale du travail

DPRSP : Document provisoire de stratégie pour la réduction de la pauvreté

FTP : Formation technique et professionnelle

HIMO : Haute intensité de main d'œuvre

ICMT : Indicateurs Clés du Marché du Travail

IDE : investissements directs étrangers

IGT : Inspection générale du travail

INSS : Institut national de la sécurité sociale-

NIT : Normes Internationales du Travail

ODD : Objectifs de développement durable

OE : Organisation des Employeurs

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMD : Objectifs millénaires de développement

OMT : Observatoire du marché du travail-

OT : Organisation des Travailleurs

PDFT : Principes et Droits Fondamentaux au Travail

PFTE : Pires Formes de Travail des Enfants

PIB : Produit Intérieur Brut

PIED : Petit État insulaire en développement

PPTD : Programme Pays de Promotion du Travail décent

RSI/E : Revenu d'inclusion sociale d'urgence

SNU : Système des Nations

SPF : socle de protection sociale.

SST : Sécurité et Santé au Travail

UE: Union Européenne

UNSDCF: United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

UPI : Unité de Production Informelle

USD : Dollar des Etats-Unis

Contents

INTRODUCTION	7
I PROGRES VERS LE TRAVAIL DECENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE	8
I.1 Contexte actuel du pays, aperçu du développement et perspectives à moyen et long terme. 8	
I.2 Vision nationale du développement durable.	10
I.3 Progrès vers la réalisation des ODD et défis structurels.....	11
I.4 Dimensions régionales.....	14
I.5 Défis et possibilités liés à la COVID-19 pour mieux construire	15
II La Croissance économique durable et inclusive, emploi productif et travail décent.....	16
II.1 Profil économique en lien avec l'emploi, l'employabilité et le développement des entreprises	16
II.2 La Transition vers la formalité :	18
II.3 L'approche haute intensité de main d'œuvre	20
II.4 Les statistiques du Travail comme outils de pilotage et de gouvernance économique du marché du travail	21
III Des institutions du travail qui assurent une protection adéquate de tous les travailleurs dans un système de gouvernance inclusive	22
III.1 Etat de mise en œuvre des normes internationales du Travail	22
IV Processus de soumissions : défis et enjeux	24
IV.1 Processus de reporting dans le contexte de la révision du code du travail : défis et enjeux 25	
IV.2 Le dialogue social.....	25
IV.3 Administration du travail.....	25
IV.4 La Protection Sociale	26
IV.5 GENRE EGALITE ET DIVERSITE	27
IV.6 La santé et la sécurité au travail	28
IV.7 L'appui aux organisations des employeurs	28
IV.8 L'appui aux organisations des travailleurs	29
V PRIORITES NATIONALES ET RESULTATS DU PROGRAMME.....	30
V.1 Vision nationale et plans de développement.....	30
V.2 Les Objectifs et les options stratégiques du plan National de Développement	31
V.3 Les Avantages comparatifs de l'OIT.....	35
V.4 Théorie de changement.....	35
V.5 Les priorités retenues dans le programme pays de promotion du travail décent.....	37
V.5.1 PRIORITE 1 : Une gouvernance transformationnelle et inclusive englobant le respect de l'état de droit et le maintien de la paix.....	37
V.5.2 Priorité 2 : Une croissance et un développement économiques larges, inclusifs et durables.	38
V.5.3 Priorité 3 : Le développement du capital humain.....	40

V.6	LES RESULTATS FACILITATEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PAYS DE PROMOTION DU TRAVAIL DECENT	41
VI	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION	42
VI.1	Dispositifs de pilotage, de planification et de mise en œuvre	42
VI.2	Risques liés à la mise en œuvre du Programme Pays pour la promotion du travail décent 43	
VI.3	PLAN DE FINANCEMENT	44
VI.4	Plan de plaidoyer et communication.....	45
ANNEXES		46

INTRODUCTION

Ces dernières années, la Guinée-Bissau a enregistré des progrès significatifs vers la consolidation de la paix, la démocratisation et les réformes institutionnelles. S'appuyant sur des partenariats et les acteurs du développement, en particulier le système des Nations unies, le pays s'est fermement positionné pour tirer parti des possibilités offertes par les récents événements et processus de transition. Son objectif est de récolter des avantages significatifs pour le développement, de les consolider et de jeter les bases pour relancer l'économie et reconstruire le pays.

Le gouvernement prévoit d'investir massivement dans la santé, l'éducation et l'infrastructure pour libérer les énergies créatives et entrepreneuriales du peuple bissau-guinéen et surmonter la pauvreté. L'objectif de la stratégie nationale à long terme actuelle, Terra Ranka, est de mettre le pays « **sur la voie de devenir une société prospère et inclusive qui favorise l'élévation du niveau de vie pour tous sur la base du développement durable de la biodiversité terrestre et marine exceptionnelle du pays** » d'ici 2025. Malgré les défis inhérents à cette ambition, il existe de nouvelles opportunités qui donnent au pays une chance de sortir du sous-développement. La nouvelle génération 2022-2026 de de cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCDD) fournit une telle opportunité. Le Fonds de développement durable des Nations Unies fait partie du plan de transition du système des Nations Unies en Guinée-Bissau. Il fait suite à la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) le 31 décembre 2020, conformément à la résolution 2458 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies. Il remplace le Cadre de partenariat entre le pays et les Nations Unies (UNPAF 2016-2020, prolongé d'un an). Le Fonds sert de canal de coopération entre le Gouvernement et le système des Nations Unies au cours du prochain cycle de programmation quinquennal. Ensemble, les deux partenaires mettent en œuvre les priorités nationales de développement et contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable connexes. Ils contribuent également à la réalisation de l'Agenda 2063, un plan directeur et un plan pour transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. Le CCDD sert également d'outil de responsabilisation de base entre l'équipe de pays des Nations Unies et le gouvernement.

Le Fonds de développement durable des Nations Unies est le résultat d'un processus inclusif, participatif et fondé sur des données probantes. Il a impliqué le Gouvernement, le système des Nations Unies et d'autres acteurs nationaux, y compris les organisations de la société civile et des sections transversales du secteur privé. Des efforts particuliers ont été déployés pour s'engager avec ces divers acteurs et obtenir leur contribution en tant que « moteur de la croissance ». L'UNSDCF considère les priorités pour la consolidation de la paix comme des points d'entrée pour la transition des Nations Unies et le repositionnement de l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau, comme indiqué dans le plan intégré des Nations Unies. Il tient également compte des défis de développement identifiés dans l'analyse du bilan commun du pays.

Le Fonds de développement de l'ONU est aligné sur le Plan national de développement (PND, 2020-2023) du gouvernement actuel, adopté par l'Assemblée populaire nationale (ANP) conformément à la constitution du pays. Il s'appuie sur la Stratégie pour le développement, l'emploi et la promotion industrielle 2020-2024 (EDFI – son acronyme portugais et également connu sous le nom de Hora Tchiga). Cette stratégie qui est le programme de financement approuvé par le gouvernement dont l'objectif est de mobiliser des ressources financières pour répondre aux besoins immédiats causés par la pandémie de COVID-19 et atténuer ses effets sur l'économie à court et moyen terme. Le PND qui est un outil de pilotage à moyen terme du gouvernement actuel 2020-2023 vise à placer le pays sur la voie de la prospérité économique. Le gouvernement a l'intention d'y parvenir en partenariat avec des intervenants stratégiques, en s'appuyant sur la Terra Ranka, qui a précédé le PND actuel. L'analyse et les consultations ont permis de définir trois conditions favorables essentielles qui aideront à préparer le terrain pour que le pays commence à développer son plein potentiel :

- i. Consolider la gouvernance démocratique et l'état de droit en tant que fondement de la paix et de la stabilité et, grâce à un engagement effectif de l'ensemble de la société (citoyenne), élargir l'espace de développement pour qu'il soit plus inclusif, garantissant ainsi que personne n'est laissé pour compte ;
- ii. Tirer parti du capital naturel et des actifs environnementaux pour transformer et bâtir une économie résiliente qui traduit la consolidation de la paix en dividende de la paix et crée des possibilités économiques pour tous ;
- iii. Investir dans le capital humain qui stimulerait et soutiendrait le développement.

I PROGRES VERS LE TRAVAIL DECENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

I.1 Contexte actuel du pays, aperçu du développement et perspectives à moyen et long terme.

Avec une population de plus de 1,9 million d'habitants, la Guinée-Bissau dispose d'un énorme potentiel en matière de capital humain et culturel pour son développement durable. Le petit État insulaire, en développement, s'étend sur 36 125 km², un grand archipel (les Bijagos) et plus de 100 îles abritant divers écosystèmes terrestres et marins. Il est délimité par la République du Sénégal et la République de Guinée, et l'océan Atlantique à l'ouest. Il dispose d'un littoral qui s'étend sur 350 km et d'un territoire maritime de 105 000 km². Le pays est doté d'environ deux millions d'hectares de couvert forestier (71 % du territoire national). Il a de bonnes précipitations, variant entre 1500 et 2500 mm par an dans la zone côtière et 1000–1500 mm par an dans les autres régions. Son potentiel hydrique est estimé à 130 km³/an dans les eaux de surface et à 45 km³/an dans les eaux souterraines. Le capital naturel comprend également les ressources pédologiques, minérales et animales, ainsi que les habitats naturels et les écosystèmes protégés dans les parcs nationaux et un plateau continental qui abrite des ressources halieutiques riches et diversifiées. Les terres à usage agro-pastoral représentent une superficie de 1 110 000 hectares, soit 32 % de la superficie totale. En effet, la Guinée-Bissau a la plus forte proportion de richesses naturelles par habitant en Afrique de l'Ouest.

Le pays a également une population jeune qui représente plus de 50%, un potentiel indéniable pour stimuler la croissance économique. Le patrimoine culturel riche et diversifié ainsi que les connaissances et la créativité traditionnelles, sont incontestablement des bases importantes pour le développement humain. Tous ces attributs constituent un soubassement important pour le développement socio-économique avec le potentiel de créer des revenus et des emplois substantiels. Cependant, la capacité de transformation limitée et les faibles investissements dans les industries minière, agricole et créative ont rendu difficile l'exploitation complète de cette base d'actifs. Une plus grande productivité autour des chaînes de valeur aurait contribué à créer des emplois décents et durables. La capacité de production limitée du pays a conduit à la désindustrialisation. En effet, sa part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 12 % en 2000 à 10 % en 2018. Ce niveau est bien inférieur au niveau recommandé par l'Agenda pour le développement durable, qui s'est fixé pour objectif de doubler la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB des pays les moins avancés d'ici à 2030. La raison en est que l'industrialisation a un impact direct sur le développement humain, en particulier un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé ainsi que des progrès en matière d'espérance de vie et d'égalité des sexes.

Les gouvernements successifs ont mis en œuvre des programmes pour exploiter le potentiel du capital naturel, humain et culturel. Cependant, l'instabilité politique, la faiblesse du système de gouvernance ont entravé le développement du pays. La croissance économique est demeurée modeste, volatile. Alors que la croissance économique était en moyenne de 4 % au cours de la décennie précédant, avec la pandémie de COVID-19, le PIB par habitant a stagné à 1,5 %, bien en deçà du niveau permettant de rattraper un taux de croissance démographique de 2,5 %. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, défini comme 1,95 dollar par jour, est passé de 56,6 % en 2002 à 68,2 % en 2010.

Cette tendance générale masque des différences entre les régions, les groupes de population, et le genre ; ainsi que de multiples privations qui se chevauchent parmi la population, notamment en termes de santé, d'éducation et de niveau de vie.

L'instabilité politique demeure une contrainte forte. Le pays a enduré une insécurité persistante découlant de plusieurs facteurs de conflits structurels, de problèmes de gouvernance profondément enracinés, d'une paralysie de longue date des organes de l'État, d'un manque de capacités des institutions étatiques et non étatiques, et de plusieurs autres vulnérabilités. Cela l'a piégé dans un cercle vicieux d'instabilité politique et institutionnelle et de sous-développement pendant plus de quatre décennies. Le document d'analyse des conflits et le bilan commun de pays fournissent une évaluation et un diagnostic détaillés de ces défis, de la dynamique des conflits et des causes profondes de l'instabilité, ainsi que des priorités et des points d'entrée en matière de consolidation de la paix pour s'attaquer aux facteurs de conflit et, potentiellement, transformer la voie du développement du pays. La Guinée-Bissau a considérablement progressé dans la consolidation des acquis des efforts de la paix et des processus de démocratisation soutenus par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'ancien BANUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies. S'appuyant sur une collaboration fructueuse avec ses partenaires de développement, en particulier l'équipe de pays des Nations Unies, le pays est sur le point de tirer des avantages significatifs du développement. Les récents événements et processus de transition dans le pays ont donné un nouvel élan à la création d'un environnement politique stable, à la consolidation des mesures de consolidation de la paix et à la promotion du développement transformateur et socioéconomique. Ils offrent au Gouvernement et à ses partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, l'occasion de renforcer davantage leur partenariat et leur coopération et d'aider à briser le cercle vicieux de l'instabilité politique et de la pauvreté.

Suite aux élections législatives et présidentielles de 2019, l'Assemblée Nationale Populaire - ANP a adopté le Plan national de développement du nouveau gouvernement (PND, 2020-2023), conformément à la constitution. Le PND marque un changement important dans la planification du développement au pays. L'adoption d'un tel document stratégique marque le retour du PND en tant qu'outil pour façonner les résultats de développement collectif dans le pays, passant d'une orthodoxie fondée sur des politiques de stabilisation et d'ajustement dirigées par l'extérieur à des programmes économiques et sociaux fondés sur une évaluation nationale des besoins de la population bissau-guinéenne. Ce changement positionne également le PND comme le principal instrument pour la réalisation des objectifs de développement régionaux et mondiaux, y compris l'ODD 1.

La fin du mandat du BINUGBIS et la redéfinition subséquente du rôle du système des Nations Unies (SNU) dans le pays offrent l'occasion de renouveler l'engagement du Système des Nations Unies pour le développement (UNDS) à soutenir le programme de consolidation de la paix et de développement durable du gouvernement. En redéfinissant son rôle, l'équipe de pays des Nations Unies doit se repositionner pour être opérationnellement efficace, efficiente et pertinente. Le rôle est ancré dans le nouveau Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui répondent aux défis multidimensionnels auxquels est confronté le peuple bissau-guinéen. La préparation de l'UNSDCF 2022-2026 fait partie du processus de reconfiguration. C'est l'occasion d'aligner les efforts collectifs de l'UNDS pour aider à mettre en œuvre les priorités de consolidation de la paix identifiées par le SNU et validées par le gouvernement les 5 et 6 novembre 2020 et le PND au cours du cycle de programmation. En tant que tel, la redéfinition permet au pays de bénéficier de sa coopération avec ses partenaires. Le SNU est en train de réorienter ses programmes d'un contexte post-conflit vers un contexte de maintien de la paix, ce qui implique une évolution vers le relèvement, la reconstruction et le développement, sur la base d'une approche de prévention des conflits. Il s'agit d'une occasion unique de tirer parti de l'expertise et des connaissances des partenaires de développement des Nations Unies pour soutenir les priorités en matière de consolidation de la paix. En fin de compte, cela aidera à surmonter les défis systémiques et historiques qui ont maintenu le pays derrière ses pairs

dans la région et sur le continent africain dans son ensemble. La nécessité de « reconstruire en mieux » après la pandémie de COVID-19 est un autre stimulant pour transformer la Guinée-Bissau. En réponse à la pandémie, le gouvernement a lancé « La Stratégie pour le développement, l'emploi et la promotion industrielle 2020-2024 (E-DEFI, également connu sous le nom de Hora Tchiga) ». La stratégie est une expression locale et nationale de la volonté du gouvernement de transformer la crise causée par la pandémie en une opportunité et de restructurer une économie sous-développée par la transformation industrielle. Fait important, il propose un changement de paradigme dans son approche. Le Gouvernement estime qu'il doit investir massivement et efficacement dans la santé, l'éducation et les infrastructures, c'est-à-dire, dans le capital humain de la Guinée-Bissau. Les populations doivent avoir accès à des possibilités d'emplois décents et devenir économiquement autonomes pour assumer le contrôle de leurs moyens de subsistance. De cette façon, « les Bissau-Guinéens peuvent libérer leurs énergies créative et entrepreneuriale et surmonter la pauvreté de leurs propres mains et en marchant sur leurs propres pieds ».

En tant que tel, il existe de nouvelles opportunités pour le pays de commencer à remonter le cap après des années de sous-développement. Mais les progrès nécessiteront des changements critiques à plusieurs niveaux, notamment l'état d'esprit collectif, la gouvernance et l'état de droit, la structure de l'économie et l'engagement effectif des citoyens. Cela nécessitera un effort concerté de la part de toutes les parties prenantes impliquées dans la consolidation de la paix et la politique de développement dans le pays, ainsi que des partenariats efficaces avec toutes les différentes parties. Il s'agit notamment du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile au sens large (y compris les ONG et les établissements d'enseignement) et de partenaires.

I.2 Vision nationale du développement durable.

Le gouvernement a identifié des voies sur lesquelles orienter le pays vers la prospérité en partenariat avec les intervenants stratégiques. Le NPD (2020-2023), qui a été approuvé par l'Assemblée populaire nationale sert de réceptacle. Il est le fruit d'un vaste processus participatif comportant des consultations avec diverses parties prenantes, notamment les principaux ministères, les organisations de la société civile et le secteur privé. Les consultations visaient à harmoniser les interventions prévues. Le PND s'aligne étroitement sur le Hora Tchiga, le programme de financement approuvé par le gouvernement dont l'objectif est de mobiliser des ressources financières pour répondre aux besoins immédiats causés par la pandémie de la COVID19. En outre, le programme vise à prendre des mesures à court et à moyen terme pour atténuer les effets de la pandémie sur l'économie. Il s'aligne également sur l'Agenda 2063 de l'UA et les ODD des Nations Unies, ainsi que sur la stratégie nationale à long terme actuelle, Terra Ranka, qui vise à mettre le pays, d'ici 2025, « sur la voie de devenir une société prospère et inclusive qui favorise l'élévation du niveau de vie pour tous grâce au développement durable de la biodiversité terrestre et marine exceptionnelle du pays. Le PND comprend 429 projets et 10 programmes publics et surveille les impacts des interventions dans 20 secteurs. Il rassemble, dans un cadre cohérent plus large.

- **L'objectif stratégique (1)** comprend la consolidation de la démocratie, de l'administration publique, de la justice, de la défense et de l'administration territoriale, avec des interventions spécifiques visant à renforcer les capacités institutionnelles, y compris la performance des institutions de sécurité pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.
- **L'objectif stratégique (2)** met l'accent sur la gestion macroéconomique, les dépenses publiques, la restructuration des entreprises publiques, les projets informels des initiatives précédentes tandis que de nouvelles interventions sont en préparation. L'objectif est de renforcer la mise en œuvre, de surmonter les obstacles structurels qui freinent les efforts de modernisation de l'économie et d'amélioration des conditions sociales et du bien-être de la population bissau-guinéenne. Le PND est axé sur le moyen terme et son objectif primordial est de tirer parti de la pandémie comme d'une occasion de commencer à rebâtir l'économie « en mieux ».
- **L'objectif stratégique (3)** met fortement l'accent sur le renforcement des liens entre le développement des infrastructures et les secteurs productifs, parmi lesquels l'agriculture, la

pêche, le tourisme et l'énergie. La priorité est accordée aux infrastructures de base, telles que les routes, les ports et les aéroports.

- **L'objectif stratégique (4)** couvre le développement humain, en mettant l'accent sur le capital humain et l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des ressortissants bissau-guinéens. Il convient de noter qu'une part importante de l'investissement global prévu est consacrée à l'éducation (72 %), tandis que la santé représente 19 %. La protection sociale et la solidarité sont également des priorités, représentant en moyenne 4 % de l'ensemble des ressources budgétisées.
- **L'objectif stratégique (5)** traite des relations extérieures, y compris la coopération au développement.
- **L'objectif stratégique (6)** vise la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et les menaces environnementales. L'objectif est de tirer parti de la riche biodiversité pour le développement économique, la réduction de la pauvreté et la contribution aux biens environnementaux mondiaux.

Les objectifs stratégiques fournissent d'importants liens articulés au niveau national avec le Fonds pour la sécurité des Nations Unies pour le développement. Ils créent des opportunités dans tous les secteurs et offrent la possibilité d'établir un pacte entre le gouvernement et le peuple pour un avenir meilleur. Individuellement, les objectifs stratégiques offrent d'énormes possibilités tout en fournissant collectivement une plate-forme et des voies de soutien et de collaboration de la communauté du développement. En tant que tel, le PND est un cadre et une feuille de route pour des partenariats, un soutien et une collaboration significatifs entre le gouvernement et l'UNDS par l'intermédiaire du UNSDCF. L'objectif ultime est de sortir la Guinée-Bissau du piège de la faible croissance et des problèmes de développement qui y sont liés.

I.3 Progrès vers la réalisation des ODD et défis structurels.

Les progrès réalisés dans les ODD en Guinée-Bissau doivent être considérés dans le contexte des vulnérabilités et des contraintes globales du pays, ainsi que des efforts déployés pour surmonter les défis spécifiques en matière de développement. Avec ses partenaires de développement, le Gouvernement a placé la poursuite de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté et les inégalités au cœur de ses plans de développement à long terme. En tant que telles, les propres priorités de développement du gouvernement sont si conformes aux ODD que les progrès enregistrés dans la poursuite du développement du pays contribuent également à l'avancement de certains ODD. L'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD est toutefois limitée par le manque de données et d'un cadre institutionnel approprié pour le suivi de la mise en œuvre. Dans l'ensemble, les progrès vers la réalisation des objectifs ont été limités. Les lacunes dans la disponibilité et la qualité des données paralysent les efforts visant à suivre les progrès par rapport aux objectifs, aux cibles et aux indicateurs. Une évaluation plus complète des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 figure dans le bilan commun de pays de 2022.

- La proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté (ODD1), avec 40% les plus pauvres ne partageant que 12,8% du revenu du pays. Le nombre absolu de personnes souffrant des effets de la malnutrition a augmenté (ODD 2).
- Le système de santé (ODD 3) est confronté à des défis persistants découlant de la faiblesse des dépenses publiques, de la faiblesse des infrastructures et du manque de personnel. La discrimination fondée sur le sexe reste un obstacle important aux services de santé de base, y compris les services de santé sexuelle et reproductive (ODD 3/ODD 5).
- La qualité de l'éducation est préoccupante en raison du faible niveau des enseignants, de la faiblesse des ressources pédagogiques et un salaire inadéquat. En outre, un pourcentage élevé d'enfants n'acquiert pas les compétences de base, ce qui entraîne de faibles résultats d'apprentissage. D'autres n'ont pas accès au système éducatif, en raison de grèves perpétuelles, d'abandons scolaires et d'autres raisons (ODD 4). L'âge de fin de scolarité obligatoire (14 ans, en vertu des articles 12 et 13 de la loi n° 4/2011) ne coïncide pas avec l'âge

minimum d'admission au travail (16 ans dans le nouveau Code du travail), créant un vide qui peut ouvrir la porte à l'exploitation économique des enfants.

- Les femmes n'ont pas de régime foncier sûr, en particulier dans les zones rurales, ce qui les pousse encore plus loin dans la pauvreté (ODD1/ODD 5).
- La violence sexiste reste un défi majeur, bien qu'il soit difficile d'adopter une approche fondée sur des données probantes en raison du manque de données. (ODD 5/16).
- Les femmes assument le plus souvent les activités de soins à autrui non rémunérés, ce qui se traduit par un faible taux de participation des femmes au marché du travail (ODD 5/ODD 8).
- La faiblesse des institutions et l'accès limité à la justice demeurent une menace pour le développement durable (ODD 16).
- L'enregistrement des naissances à l'état civil est limité, privant les personnes de la preuve de l'identité juridique cruciale pour la protection de leurs droits et pour l'accès à la justice et aux services sociaux (ODD 16). Les infrastructures de base, y compris les routes, l'électricité et les centres de santé, sont concentrées à Bissau et dans d'autres centres urbains (ODD 9).
- Les conditions de logement dans les zones urbaines sont également difficiles, comme en témoignent le grand nombre d'établissements informels et le manque d'accès de base à l'eau, à l'hygiène et à des installations sanitaires adéquates (ODD 11).

En mettant fortement l'accent sur le développement, le pays a principalement ciblé les priorités de l'ODD 1. Néanmoins, il a connu une augmentation des niveaux de pauvreté. Afin de relever efficacement les défis liés à la pauvreté dans toutes ses dimensions, il importe de renforcer la capacité du Gouvernement de mettre en œuvre des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté en partenariat avec d'autres parties prenantes. Le développement durable prospère avec des institutions réactives et responsables et la capacité de faire respecter l'état de droit et de protéger les droits de l'homme. Dans une société où règnent la paix et la justice, tous les secteurs contribuent à créer les facteurs économiques, politiques et sociaux positifs nécessaires au développement durable. Toutefois, l'instabilité et la fragilité de la Guinée-Bissau ont entravé les changements positifs à long terme. L'importance de la paix et de la sécurité en tant que conditions préalables au développement durable est indéniable. En conséquence, un programme axé sur la paix, qui englobe pleinement les réformes décrites dans l'Accord de Conakry de 2016 et le Pacte de stabilité, pourrait ouvrir une nouvelle voie vers le développement durable et une société pacifique en Guinée-Bissau. Le système de santé du pays est confronté à des défis persistants liés à la faiblesse des dépenses publiques, à la faiblesse des infrastructures, à l'insuffisance de l'offre d'agents de santé qualifiés et à l'insuffisance des systèmes de formation clinique et managériale. Cette situation est aggravée par un renvoi dysfonctionnel ; la prestation de services et les systèmes d'information sur la santé. Parmi les autres défis figurent la faiblesse de la gouvernance et l'insuffisance des capacités et des systèmes de gestion (tels que la budgétisation et la gestion des finances publiques, des ressources humaines et des chaînes d'approvisionnement). C'est le seul domaine d'actions et de soutien dans lequel les interventions et les programmes doivent être directs et appuyés. Il est nécessaire de concevoir des interventions visant à relever les défis immédiats accentués par la pandémie et à adopter une perspective à moyen et long terme pour faire face aux contraintes systémiques et structurelles dans le secteur de la santé. Pour atteindre le type de résultats sanitaires souhaitables dans le cadre des ODD, le pays a besoin de soutien et d'encouragements pour progresser vers une couverture sanitaire plus universelle. L'égalité des sexes, qui est un multiplicateur transversal et positif dans la réalisation des ODD, nécessite une coopération interministérielle et des interventions politiques pour progresser. Il est nécessaire d'éliminer les obstacles structurels qui empêchent les femmes et les filles de participer à la planification familiale, à la représentation politique et à l'indépendance économique et, ce faisant, de les faire participer à la prise de décisions. Il est également important de renforcer les lois et les partenariats qui luttent contre les mutilations génitales féminines et de fournir aux filles, aux femmes et aux hommes une éducation sexuelle complète afin de promouvoir l'égalité des sexes. La Guinée-Bissau a tardé à garantir l'accès de tous à une éducation inclusive, de qualité et équitable tenant compte des sexospécifiques. Par exemple, il existe encore d'importantes disparités entre les garçons

et les filles, et les données tirées de l'analyse leave no one behind (LNOB), montrent de grandes inégalités entre les régions. Selon la deuxième Politique nationale pour la promotion de l'égalité et de l'équité des genres (PNIEG II), adoptée en 2016, la situation des femmes en matière d'éducation se caractérise, entre autres, par : 1) un taux d'analphabétisme élevé (56 pour cent), un faible taux de scolarisation (67 pour cent) et un taux d'abandon scolaire significatif (18 pour cent), et 2) un manque de formation spécialisée dans différents domaines techniques et professionnels. Cela nécessite un système éducatif sensible au genre et une politique non discriminatoire pour garantir le droit de tous les enfants à l'éducation. La PNIEG II fixe comme objectifs et mesures spécifiques : 1) l'adoption d'un programme sur l'égalité et l'équité des genres en matière d'éducation ; 2) l'amélioration de l'accès des femmes à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, en particulier dans les filières scientifiques. En guise de filet de sécurité, les écoles et les enseignants devraient adopter des pratiques équitables entre les sexes. En outre, il est nécessaire d'établir un environnement d'apprentissage sûr et gratuit.

Pour consolider les droits des femmes et des filles et de tous les citoyens, y compris les hommes, il est important de réduire les obstacles qui empêchent les femmes et les filles d'accéder aux stratégies de planification familiale. Il est nécessaire d'autonomiser les filles et d'éduquer les familles contre les mariages et les grossesses précoces, ainsi que pour renforcer les lois et établir des partenariats pour éradiquer les mutilations génitales féminines. Il est nécessaire d'investir dans un meilleur accès des filles et des femmes à une éducation sexuelle complète et dans de meilleures conditions et opportunités de travail. Le système juridique doit protéger la maternité lorsqu'une femme tombe enceinte, notamment en ratifiant la Convention (n° 183) sur la protection de la maternité. Les associations de femmes devraient avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décisions. Les mécanismes de coopération interministérielle devraient s'attaquer à la violence sexiste. Il est essentiel de renforcer les systèmes éducatifs pour qu'ils tiennent compte des spécificités de genre. Il est nécessaire de promouvoir une politique non discriminatoire pour garantir les droits de tous les enfants à l'éducation. Les enseignants et les formateurs doivent garantir des pratiques équitables entre les sexes et créer un environnement d'apprentissage sûr et sécurisé.

Les limitations entravent les progrès dans la poursuite de la parité entre les sexes dans les politiques et les programmes. Ces défis historiques devront être relevés parallèlement aux efforts en cours pour renforcer et réformer les institutions afin d'obtenir les résultats souhaités. Bien que les défis restent énormes, les opportunités abondent pour mieux reconstruire et veiller à ce que personne ne soit laissée pour compte. De toute évidence, il est nécessaire de transformer structurellement l'économie et de passer d'une dépendance à l'égard d'une seule ressource à une diversification des sources de recettes et de revenus d'exportation. Cela mettra fermement le pays sur la voie d'une croissance économique inclusive et durable. Il aidera à surmonter le défi de la faible croissance du passé et à créer un plein emploi productif et décent pour tous. Cet objectif ne fait pas seulement écho à l'ODD 8, mais fournit le contexte dans lequel atteindre les objectifs d'amélioration de l'économie de la Guinée-Bissau. Sans croissance économique, il n'y aurait pas assez de ressources pour relever les nombreux défis identifiés. Et si le pays ne parvient pas à se libérer du piège de la faible croissance, à se maintenir à flot, il risque de rester dépendant de l'aide extérieure plus longtemps que ce qui peut être sain ou nécessaire. En conséquence, les interventions politiques et les programmes proposés devraient être axés sur la réalisation de l'objectif de restructuration et de diversification économiques. La structure de l'économie et sa dépendance à l'égard de la monoculture de noix de cajou pour les recettes d'exportation, associée aux défis associés à l'instabilité politique et à la lenteur des réformes institutionnelles, créent une situation insoutenable. Afin de restructurer l'économie et de la mettre sur la voie d'une croissance soutenue et du plein emploi, il importe de réaliser des progrès qui comprennent l'achèvement des réformes institutionnelles et le renforcement de la capacité du Gouvernement de formuler et de mettre en œuvre la politique macroéconomique. Le gouvernement doit également créer un environnement commercial favorable à l'investissement et à la participation du secteur privé.

Il semblerait que le Gouvernement accorde la priorité à ces facteurs dans ses actions. La preuve est que ces facteurs occupent une place importante dans le PND et devraient également représenter une proportion importante du soutien fourni par les partenaires de développement. Les progrès souhaités sont réalisables et dépendent de la cohérence dans la mise en œuvre des programmes ainsi que de l'état de préparation accru du Gouvernement et de son état de préparation.

Une croissance économique durable et inclusive fournirait également le type de ressources qui rendraient les villes et les communautés inclusives, sûres, résilientes et durables. La Guinée-Bissau n'a pas de politiques urbaines ou de logement établies aux niveaux national et/ou local qui puissent servir de référence pour le développement urbain et le logement. La croissance devrait également permettre au pays de répondre plus facilement à ses préoccupations en matière d'environnement et de biodiversité. Outre les défis posés par la pauvreté, les inégalités de sexes, et les inégalités entre zones rurales et urbaines, le pays est confronté à d'énormes effets néfastes du changement climatique. Cela expose encore plus les pauvres et les personnes en situation de vulnérabilité aux effets des événements extrêmes liés au climat et aux catastrophes. Cependant, le pays a progressé dans la rédaction de lois essentielles visant à relever les défis plus larges de l'environnement et de la biodiversité. Cela reste un domaine de partenariats et de collaboration réels entre les intervenants. La Guinée-Bissau manque de données pour suivre les progrès accomplis dans tous les ODD. Pour suivre les progrès accomplis et garantir la réalisation des objectifs d'ici à 2030, la capacité du système statistique national doit être renforcée. Il s'agirait notamment de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie nationale pour le développement des statistiques. Il serait également essentiel d'acquérir et d'utiliser de nouvelles technologies d'adoption des données, y compris pour les données géospatiales, les mégadonnées et les données générées par les citoyens, afin d'établir des bases fiables pour la prise de décisions. Pour l'avenir, il existe de nombreuses possibilités d'engagement réel et significatif entre le Gouvernement et la population. Avec l'appui de la communauté du développement dans un esprit de véritable partenariat, la Guinée-Bissau peut surmonter les défis politiques et de développement et ouvrir la voie de la prospérité.

I.4 Dimensions régionales.

La Guinée-Bissau continue de faire face à des défis internes au développement, à la paix et à la sécurité, qui ont nécessité des réponses régionales et internationales. Les défis comprennent l'effet de l'instabilité politique sur l'aide étrangère, la pêche illégale, le trafic illicite de la drogue, le déploiement de forces régionales de maintien de la paix, les interventions électorales de la CEDEAO et la chute des exportations agricoles due à la pandémie. Les conflits politiques ont également entravé l'aide économique internationale. Par exemple, en 2015, les donateurs internationaux ont promis plus d'un milliard d'euros pour un développement sur dix ans. Cependant, la destitution du Premier ministre de l'époque a retardé le déblocage des fonds, signalant une période d'incertitude politique et de déstabilisation possible.

Le rôle de la CEDEAO dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le pays est tout aussi important. Il est important de noter, à cet égard, que la mission de quelque 1 000 soldats de maintien de la paix de la CEDEAO déployés en Guinée-Bissau en 2012 s'est achevée en 2020. Les forces armées nationales sont maintenant censées assurer la stabilité. Toute appréhension quant à leur capacité de relever ce défi pourrait être attisée, entre autres, par le souvenir des neuf coups d'État et tentatives de coup d'État que la Guinée-Bissau a subis au cours des quatre dernières décennies. En effet, un seul chef d'État a échappé à une tentative d'éviction ou d'assassinat et a achevé son mandat. En avril 2020, la CEDEAO a contribué à apaiser les tensions postélectorales en Guinée-Bissau en reconnaissant Umaro Sissoco Embaló vainqueur de l'élection présidentielle tenue le 29 décembre 2019, après des mois de controverse sur les résultats.

En outre, les exportations annuelles normales du pays, qui sont d'environ 200 000 tonnes de noix de cajou, sont tombées à 160 000 tonnes en 2020, en partie à cause des effets de la pandémie sur le principal importateur du produit, l'Inde. Cependant, depuis 2020, la Guinée-Bissau est incluse dans

une initiative régionale, le Programme pour la compétitivité de l'Afrique de l'Ouest, dirigé par la CEDEAO et mis en œuvre par l'ONUDI et le Centre du commerce international. Le programme a été adopté dans le cadre du programme indicatif régional du 11e Fonds de développement de l'Union européenne pour un montant de 120 millions d'euros. Les principaux objectifs du programme sont de renforcer la compétitivité des pays d'Afrique de l'Ouest et d'améliorer leur intégration dans le système commercial régional et international. Pour atteindre cet objectif primordial, le programme vise à :

- Améliorer le rendement, la croissance et la contribution à l'industrie
- Renforcer le commerce régional et les exportations de certaines chaînes de valeur, et améliorer le climat des affaires.

Dans le cadre de ce programme régional, un projet complémentaire spécifique doté d'un budget de 4 millions d'euros financé par l'Union européenne a été initié en Guinée-Bissau pour aider le pays à s'intégrer dans les marchés régionaux et internationaux. Le projet vise également à renforcer la capacité locale de production, de transformation et d'exportation des mangues afin d'améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur du produit.

1.5 Défis et possibilités liés à la COVID-19 pour mieux construire

La pandémie de COVID-19 continue d'amplifier les défis socio-économiques et de développement préexistants. Alors que la première vague de la pandémie a progressé plus lentement (de mars à novembre 2020) que prévu, le pays a connu une deuxième vague avec de nouvelles souches plus infectieuses du virus corona qui a débuté en janvier 2021. Bien que la trajectoire future de la pandémie reste incertaine, au 4 juillet 2021, plus de 3 881 personnes avaient été confirmées positives au virus. En termes de décès par habitant, la Guinée-Bissau reste l'un des pays les plus touchés de la région. En raison de l'ampleur sans précédent de ses impacts socio-économiques, la COVID-19 joue un rôle central dans les instruments nationaux de planification du développement, y compris le PND et l'EDEFI. Le système des Nations Unies pour le développement a mené une évaluation de l'impact socio-économique et a préparé un plan d'intervention socio-économique pour soutenir les priorités du gouvernement visant à atténuer les impacts de la pandémie. L'objectif est de sauver des vies et de protéger les personnes, les moyens de subsistance et les emplois, ainsi que de « reconstruire en mieux » de manière à soutenir la réalisation des ODD. Le paquet de mesures de réponse intégrées vise à protéger les besoins et les droits des personnes vivant sous le poids de la pandémie, notamment les groupes les plus vulnérables et les personnes qui risquent d'être laissées pour compte.

Selon la Résolution concernant le travail décent et l'économie du soin : « La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance de l'économie du soin et révélé les lacunes des politiques publiques. Elle a accru la part disproportionnée du travail de soin non rémunéré assumée par les femmes et les filles et les déficits de travail décent qui existaient déjà pour les travailleurs du soin, dont les longues heures de travail et les risques pour la sécurité et la santé au travail – tels que l'exposition à la violence et au harcèlement, y compris la violence et le harcèlement fondés sur le genre – ainsi que les importantes pénuries de personnel et de compétences » Elle a également souligné qu'il « est urgent d'agir pour garantir le travail décent dans l'économie du soin et le promouvoir en garantissant un accès de tous au soin » .

Le maintien des services de santé essentiels est crucial. L'ampleur de l'épidémie de COVID-19 a dépassé toutes les prévisions des plans d'urgence du gouvernement et du système des Nations Unies. Au cours de la première vague, les efforts visant à mobiliser les prestataires de services de santé pour gérer la pandémie et traiter les personnes touchées par celle-ci ont entravé le fonctionnement des services de santé. Compte tenu de la probabilité de nouvelles vagues de la pandémie, il est important de donner la priorité aux services de santé essentiels, en tenant compte de leur contexte changeant et des besoins de la population. Les efforts devraient cibler des services hautement prioritaires, notamment : les services essentiels de prévention et de traitement des maladies transmissibles et la vaccination, entre autres ; les services de santé génésique, y compris ceux offerts pendant la grossesse et l'accouchement ; Il est d'une importance cruciale de développer des systèmes de protection sociale

résilients, favorables aux pauvres et financés de manière durable. L'accès à des programmes de protection sociale non contributifs, et les politiques et systèmes de soin intégrés et cohérents, peut sauver des vies pour les filles, les garçons, les femmes et les enfants vulnérables, en leur permettant de répondre à leurs besoins de soin, alimentaires et nutritionnels de base. Plusieurs initiatives d'aide sociale sont en cours, et il est nécessaire de bâtir une approche coordonnée pour identifier les programmes existants, les partenaires et les lacunes.

Il est important de créer des synergies et des complémentarités en vue d'éventuelles nouvelles formes d'aide visant à fournir des filets de sécurité et à soutenir d'autres interventions du projet. La propagation de la COVID-19 et les mesures préventives associées ont créé la nécessité de fournir des plans d'urgence pour soutenir les petits et moyens producteurs, vendeurs et travailleurs informels qui ont été les plus touchés par la pandémie. Cela inclut la nécessité de consolider la chaîne des petits producteurs aux vendeurs, en accordant une attention particulière au genre. À plus long terme, il est nécessaire de promouvoir la diversification agricole et les chaînes de valeur qui réduiront la dépendance de l'économie à l'égard de la production de noix de cajou. La promotion des modèles agro-industriels locaux et l'inclusion des femmes seront essentielles pour générer des moyens de subsistance et transformer l'agriculture. Les efforts de diversification peuvent offrir aux micros, petites et moyennes entreprises la possibilité d'opérer également dans le tourisme et la pêche durables. En outre, ils peuvent créer un environnement propice à une transformation accrue et à une plus grande valeur ajoutée pour les produits agricoles. Une solution clé pour la santé économique à long terme consiste à accroître la productivité et à atténuer les effets de la récession provoquée par la pandémie sur l'investissement, l'emploi, le capital humain. Investir dans des infrastructures résilientes et respectueuses du numérique et du climat peut stimuler la productivité, la résilience et la croissance de l'économie.

II La Croissance économique durable et inclusive, emploi productif et travail décent.

II.1 Profil économique en lien avec l'emploi, l'employabilité et le développement des entreprises

La croissance du PIB a atteint 4,5% en 2019, supérieure à celle de 2018 (3,4%) mais inférieure à toutes les attentes en début d'année et aux 7% prévus dans le Plan Stratégique et Opérationnel (Terra Ranka). La piètre performance dans presque tous les secteurs sous-tend la révision à la baisse du taux de croissance économique pour 2020. Selon les prévisions pour avril/mai de l'année 2022, le taux de croissance du produit intérieur brut tombera à -2,9% à -4%. Les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 ont été plus négatifs que prévu. La chute du prix des noix de cajou sur le marché mondial (de 1250 à 1000 USD/T) a entraîné une baisse significative du prix au producteur en 2020 (d'avril à juin était inférieur à 300 FCFA/KG). Il est associé au faible prix au producteur de noix de cajou, à la réduction du volume de la châtaigne produite. On s'attend également à une réduction notable du volume des exportations, à moins de 130 000 tonnes, si l'on tient compte du fait que le flux de régions vers Bissau fin juillet n'était que de 118 000 tonnes, dont environ 60 000 tonnes exportées, contre 195 000 tonnes en 2019, 146 500 tonnes en 2018 et 148 000 tonnes en 2017. En conséquence, les recettes budgétaires diminueront de plus de 40% par rapport à 2019, en dessous des 81 milliards de FCFA initialement prévus. *En ce qui concerne l'endettement public, et malgré la faiblesse des sources statistiques, il convient de noter que seulement environ 40% de la dette publique a été effectivement alloué ces dernières années au financement de projets à impact productif et à la modernisation des infrastructures économiques et sociales. Cette part de la dette ne représente qu'environ 28 % du PIB.*

Alors que pour faire face aux besoins de trésorerie découlant des urgences du fonctionnement de l'administration publique et du service de la dette extérieure (titres de trésorerie et découverts bancaires) et d'autres de nature institutionnelle (droits d'accès, études et renforcement des capacités, etc.) représentent environ 60% de l'encours de la dette et 41% du PIB.

Si la dette publique continue de révéler une situation préoccupante, le pays devra choisir entre le fléau de la pauvreté, aggravé par l'émergence de la crise provoquée par la pandémie de Covid 19 ou l'aggravation de la dette orientée vers des investissements visant à la transformation et à la modernisation économique et infrastructurelle du pays.

L'amélioration de la capacité de recouvrement et de la qualité des dépenses s'articulent avec l'utilisation de l'endettement extérieur pour financer les investissements et prioriser les secteurs ou les rangs qui profitent à la frange la plus pauvre de notre population.

Cependant, si l'on compare le niveau d'endettement en pourcentage du PIB par habitant de la Guinée-Bissau avec certaines des principales économies d'Afrique subsaharienne et en particulier de notre sous-région, on observe que parmi les 15 pays les plus endettés de cette région, la Guinée-Bissau occupe la 11e place, c'est-à-dire avec des marges encore endettées. La figure suivante montre également que la Guinée-Bissau est plus à l'aise parmi les pays de la CEDEAO.

Ranking	Pais	Dévida (m) 2018	Divida/Capita
1	Cape Verde	\$ 2 463	\$ 4 529
2	Africa do Sul	\$ 208 683	\$ 3 602
3	Angola	\$ 94 214	\$ 3 058
4	Gana	\$ 38 831	\$ 1 304
5	Côte d'Ivoire	\$ 22 896	\$ 913
6	Senegal	\$ 14 457	\$ 912
7	Gambia	\$ 1 406	\$ 617
8	Nigeria	\$ 108 502	\$ 554
9	Togo	\$ 4 079	\$ 517
10	Benin	\$ 5 855	\$ 510
11	Guinea Bissau	\$ 919	\$ 490
12	Guinea	\$ 4 621	\$ 372
13	Mali	\$ 6 401	\$ 336
14	Ruanda	\$ 3 865	\$ 314
15	Burkina Faso	\$ 6 060	\$ 307

Le programme d'investissement public en 2019, avec 141 projets, dont le montant total était de 74,7 milliards de FCFA, répartis sur quatre secteurs : productif, infrastructure, gestion sociale et économique. Le taux d'exécution en 2019 a été de 54,6%, soit 39,4 milliards de FCFA, dont 35,5% dans le secteur social, 30,9% dans le secteur des infrastructures et le reste a été alloué aux secteurs du pilotage productif et économique, 20,0% et 13,6% respectivement. La mise en œuvre des projets a été financée principalement par des dons qui ont représenté 31,3%, suivis par les prêts (19,1%) et le financement interne des projets représenté seulement (1,6%). Le niveau de mise en œuvre du plan de développement a été faible au cours des 12 derniers mois de 2019 par rapport au programme à stimuler une croissance économique robuste qui créera des emplois, augmentera les revenus de la population, fournira des services d'éducation, de santé, d'assainissement, d'eau potable, etc., et par conséquent contrer l'aval de la pauvreté. Bien qu'il n'y ait pas de *référence* sur le taux de mise en œuvre du programme d'investissement, il est inquiétant pour un pays pauvre de ne gérer que 54,6% sur le total de 74,7 milliards de FCFA à l'ordre du jour.

La faible capacité d'absorption des fonds garantis pour le financement des politiques publiques trouve son explication dans la procédure bureaucratique des partenaires de développement, dans la faible coordination entre les institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre des programmes. Toutefois, les dépenses encourues dans le cadre de l'investissement public au cours de l'exercice économique/2019 montrent que 64,6% ont été alloués à la formation brute de capital fixe,

qui ont été investis dans la construction civile, l'acquisition de matériel de transport, de machines et le renforcement des capacités techniques. Les coûts de fonctionnement (développement des activités du projet) ont représenté 33,4 % des dépenses au cours de la période de mise en œuvre du programme. L'analyse de la mise en œuvre par groupe de bailleurs de fonds a montré que les partenaires multilatéraux finançaient ensemble environ 96,8 % de la valeur globale mise en œuvre. Des partenaires traditionnels tels que Banco Mundial, União Europeia, Fundo Mundial, R.P. de Chine, Banco Islamic de Desenvolvimento et des organisations sous-régionales (CEDEAO, UEMOA), entre autres, continuent d'apporter leur soutien en réponse à COVID-19. Plusieurs ONG sont principalement actives dans les domaines social et humanitaire, bien qu'elles aient besoin d'une harmonisation et d'un suivi accru de leurs actions.

La nécessité d'accroître la compétitivité des entreprises et la création d'emplois qualifiés exige non seulement des investissements ininterrompus dans la qualification des ressources humaines, mais aussi une attention particulière aux mécanismes de transition entre qualification et emploi, contextualisés par une plus grande visibilité des politiques de jeunesse, de l'égalité des sexes et des politiques actives de l'emploi **en étroite association avec la politique de formation professionnelle.**

Cette situation de l'économie nationale n'offre pas les possibilités de création de richesses et surtout d'emplois. Le secteur privé se trouve ainsi faible et les conditions pour l'investissement peu favorables. Pour apporter des solutions à la problématique de l'emploi et de l'employabilité, un certain nombre d'actions, qui seront toutes sensibles au genre, sont nécessaires :

- Le renforcement des capacités institutionnelles de l'agence de l'Emploi et la formation professionnelle par l'élaboration d'un plan de développement stratégique pour une période quinquennale avec sa déclinaison en plan d'actions opérationnelles triennal ;
- Le Renforcement des capacités des agents de l'agence nouvellement créée ;
- L'appui à l'élaboration d'une nouvelle politique de l'emploi adossée aux nouvelles orientations nationales en matière de création d'emplois ;
- L'élaboration d'un nouveau programme pour l'amélioration de l'employabilité des jeunes, hommes et femmes, et qui intègre les dimensions HIMO, protection sociale, entre autres ;
- L'Appui institutionnel dans la promotion du travail décent pour les jeunes, les femmes et les PVH au stade de la formulation, la négociation avec des partenaires et la mise en œuvre des projets de développement relevant du secteur de l'agriculture, du développement rural, des infrastructures et du transport ;
- La promotion des coopératives avec focus sur des secteurs porteurs comme la noix d'acajou ;
- L'appui au gouvernement sur le processus de renforcement du capital humain dans l'économie verte, bleue, digitale et le secteur du tourisme ;
- L'intégration durable des modules sur l'entrepreneuriat dans les curricula du système éducatif national et le lancement de nouvelles initiatives en promotion de l'auto-emploi ;
- Appui au renforcement des capacités de AMAE notamment à travers des formations et l'actualisation de la base de données.

II.2 La Transition vers la formalité :

Dans le pays, le secteur informel est le principal pourvoyeur d'emplois, près **de neuf** emplois sur dix (88,9%) sont générés par le **secteur informel, quel que soit** le secteur d'activité. La prédominance de l'emploi informel, selon le dernier rapport annuel de 2021, est plus prononcée dans le secteur agricole avec 99,5% que dans le secteur non agricole avec 85,9%. L'analyseL'analyse de l'informalité dans le pays dénote ces quelques tendances lourdes :

- L'évaluation/ le diagnostic de l'économie informelle dans son étendue, ses caractéristiques, sa nature
- **L'identification des principaux facteurs de l'informalité et moteurs de la formalisation**
 - **L'analyse des déterminants macro- économique**
 - **L'analyse des déterminants micro-économiques de l'informalité ou des facteurs associés à certaines caractéristiques des travailleurs ou des unités économiques**
- L'examen du cadre juridique et réglementaire et de son application passe par :
 - Un Inventaire de ce qui est en place et quelles sont les lacunes dans les cadres juridiques ;
 - L'évaluation des dispositions légales et adéquation du cadre réglementaire compte tenu des caractéristiques des opérateurs du secteur informel ;
 - L'évaluation des systèmes d'application, y compris les contrôles du travail, de l'affiliation et paiement des cotisations à la sécurité sociale et des impôts, et la mise en œuvre effective des dispositions légales ;
 - L'appréciation du degré de transparence et de responsabilité des institutions publiques et des fiducies associées des travailleurs et des entrepreneurs ;
 - Evaluation du niveau des prestations sociales et de leur adéquation à garantir un revenu minimum et évaluation des modalités de conformité avec la réglementation nationale ;
 - L'identification des incitations et des désincitations à la formalisation (et à l'informalisation) pour les unités économiques ainsi que pour leurs travailleurs (exemples, marchés publics, incitations fiscales, taux d'intérêt plus bas, initiatives sectorielles de promotion du commerce, soutien financier, procédure d'immatriculation simplifiée ou au contraire multiple et fastidieuse etc.) ;
- L'analyse et l'évaluation des mesures adoptées afin de réduire les déficits de travail décent dans l'économie informelle et à faciliter la transition vers la formalité. Cette analyse de l'approche politique recouvre notamment:
 - La réalisation d'une cartographie des acteurs impliqués dans le processus de formalisation des entreprises et de leurs travailleurs, y compris la réduction des déficits de travail décent, leurs rôles et responsabilités respectifs et l'existence de mécanismes de coordination en place, ou le cas échéant les obstacles à une coordination effective. Cette identification des acteurs couvre également les organisations de travailleurs et d'employeurs, y-compris au sein du secteur informel (notamment les organisations professionnelles), leur implication actuelle dans le processus de formalisation, leur perception, les obstacles et les opportunités pour renforcer la représentation des opérateurs et opératrices du secteur informel.
 - Identifier comment la réduction des déficits de travail décent dans l'économie informelle et la transition vers la formalité font partie des principaux cadres stratégiques nationaux, tels que les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté, les budgets ou les objectifs de politiques particulières.
 - Identifier et cartographier les mesures existantes, y compris les mesures de dissuasion (sanctions et mesures visant à améliorer la détection) ou les mesures visant à renforcer le respect des obligations (mesures curatives, mesures préventives et mesures encourageant le respect des formalités) et, si possible, les ressources financières investies ;
 - Recueillir des indications (et des évaluations éventuelles) sur l'efficacité (existence et perception) des mesures adoptées pour faciliter la transition des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle ; promouvoir la création d'unités formelles ; préserver et assurer la pérennité des unités économiques de l'économie formelle; et / ou

empêcher l’informalisation, tout en adoptant une perspective sensible au genre permettant d’identifier les différents besoins, impacts et incitations des femmes et des hommes actifs dans l’informel.

- Cette analyse comprendra notamment un inventaire et une analyse critique des programmes d’appui publics et privés aux TPE et PME déjà existantes liés aux (1) enregistrement des TPME et de leurs travailleurs; (2) développement de leurs entreprises; (3) accès aux marchés publics et privés; (4) accès au financement; (5) productivité des entreprises ; (6) développement et formation des travailleurs ; (7) accès à la sécurité sociale; (8) conformité avec la loi de travail ; (9) accès aux régimes fiscaux (simplifiés) ; (9) conformité avec des régimes fiscaux, et (10) dialogue social pour des entreprises et pour des travailleurs ; (11) égalité des sexes et non-discrimination.
- **Identifier les défis et proposer des mesures incitatives et d’aide pour favoriser le développement et la formalisation des entreprises et de leurs travailleurs-euses.**

Ceci inclut une identification des mesures prioritaires encourageant la formalisation des entreprises et de leurs travailleurs, telle que l’introduction de programmes d’appui et de mesures incitatives (relatives, par exemple, au paiement des impôts ou à la sécurité sociale). Ces mesures tiendront compte des mesures déjà engagées, des besoins identifiés mais aussi des possibilités réelles de réduction effective des déficits de travail décent dans l’économie informelle ou de la transition vers la formalité (pour les travailleurs comme pour les unités économiques). Ces priorités peuvent concerner des activités générales (par exemple, sensibilisation aux avantages de la formalisation, renforcement des capacités des acteurs impliqués, organisation des travailleurs, etc.) ; des activités spécifiques aux trois secteurs retenus ; ou des activités portant sur des facteurs transversaux de l’informalité (par exemple, la capacité institutionnelle et la coordination entre les acteurs).

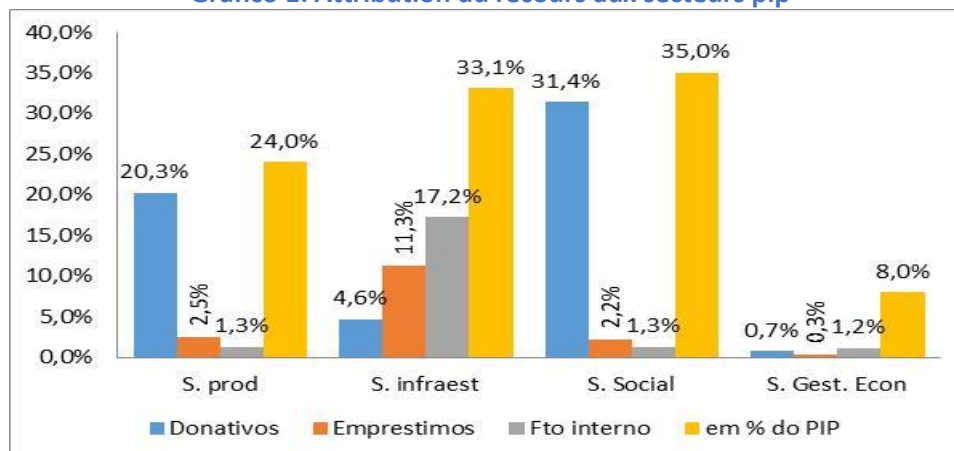
- Sur la base de l’analyse de l’informalité, de la définition des objectifs et mesures prioritaires, élaborer une stratégie/ politique intégrée, inclusive et un plan d’actions avec une feuille de route. Adoption d’une approche équilibrée combinant des mesures incitatives et des mesures de mise en conformité
- Adoption d’une approche participative impliquant le gouvernement, les partenaires sociaux et les organisations professionnelles de l’économie informelle

II.3 L’approche haute intensité de main d’œuvre

Au cours des 20 dernières années, le pays a toujours été doté d’une stratégie et/ou d’une politique de développement qui sert de document d’orientation politique et qui est une source principale pour l’idéation et la conception de projets. Les efforts pour se conformer aux principes de responsabilité partagée (Déclaration de Paris 2005), le processus de préparation, de mise en œuvre et de clôture des projets suit des approches participatives. Toutefois, il n’y a pas eu d’exercice d’harmonisation et de cohérence globale des projets par **le biais d’un cadre plus large, qui est le plan national de développement** assurant leur suivi pluriannuel détaillé, permettant de les améliorer et d’identifier les lacunes et les faiblesses d’investissement, **en vue d’accélérer la croissance et la modernisation de l’économie et des infrastructures sociales et économiques**. Les améliorations apportées dans le processus d’élaboration du plan national de développement et du programme d’investissement public ont permis de prendre en compte les questions sectorielles, multisectorielles (eau, énergie, transports) ou transversales (genre, jeunesse, formation professionnelle), contenant des objectifs, des cibles à atteindre d’ici 2020/23, des actions prioritaires (activités ou projets), mettre en œuvre les politiques et les objectifs stratégiques du Plan. Ces gains devraient être consolidés, entre autres, par la séparation des tâches de contrôle et d’exécution des crédits budgétaires (ressources internes) pour le financement du programme d’investissement public. Plus précisément, le ministère de l’Économie, du plan et de l’intégration régionale est responsable de la gestion des fonds de contrepartie nationaux,

et le Ministère des finances est responsable de la délivrance des visas en titres destinés au mouvement de ces ressources.

Grafico 1: Attribution du recours aux secteurs pip



La Promotion des investissements à fort intensité d'emploi comme étant une déclinaison des investissements publics passe inéluctablement par :

- L'intégration de l'approche HIMO au sens du BIT dans les travaux de construction d'infrastructures par le renforcement des capacités des acteurs impliqués, l'assistance à la structuration du cadre réglementaire et juridique favorable (code des marchés, Document de consultation des entreprises, Curricula de formation dans les instituts de formation ;
- La Promotion de l'économie verte, des travaux verts, de l'efficacité énergétique et des matériaux locaux dans les travaux de construction des logements et d'aménagement urbains ;
- L'intégration de l'approche HIMO dans les différents projets d'investissement du développement du secteur des transports pour la création d'emplois décents durables ;
- Le renforcement des capacités des acteurs dans la formulation des investissements à forte intensité d'emploi dans le secteur des transports ;
- La réalisation d'une cartographie des besoins en compétence dans le secteur des transports ;

II.4 Les statistiques du Travail comme outils de pilotage et de gouvernance économique du marché du travail

La Guinée Bissau est l'un des pays de la sous-région où le système statistique est le moins performant, caractérisé par la faiblesse des structures en charge de la production des données. Toutefois, il convient de noter que pour appuyer ce dispositif, il urge de faire :

- L'analyse du système du marché du travail sur ses caractéristiques et les conditions de son installation et son fonctionnement et lancer une étude sur l'état du système d'information sur le marché du travail ;
- Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles visant l'établissement d'un système d'information robuste pouvant guider la Guinée Bissau dans la collecte, la compilation, le stockage, l'analyse et la diffusion de statistiques du travail désagrégées et représentatives, pouvant éclairer la formulation, mise en œuvre et suivi des politiques publiques et les stratégies de développement nationales
- La réalisation d'un profil pays qui pourra beaucoup contribuer à la mise à jour des CCA de la Guinée Bissau ;
- L'accompagnement au projet en maturation du recensement général de la population

- Le renforcement des capacités des acteurs pour assurer la mesure et le suivi des indicateurs des ODD.

III Des institutions du travail qui assurent une protection adéquate de tous les travailleurs dans un système de gouvernance inclusive

III.1 Etat de mise en œuvre des normes internationales du Travail

La Guinée-Bissau a ratifié 33 Conventions (26 en force), dont huit des 10 Conventions fondamentales, et l'une des quatre Conventions de gouvernance. Toutes ces ratifications datent de 1977, sauf en ce qui concerne la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 et la Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 qui ont été ratifiées en 2008, 2009 et 2023, respectivement. Un vrai progrès a été la ratification de la Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la Guinée-Bissau étant le dernier pays en Afrique de l'Ouest qui n'avait pas encore ratifié cette Convention.

Un grand nombre des ratifications sont recommandées par le Conseil d'administration de l'OIT, entre autre en vue de la ratification des Conventions dépassées par la Guinée-Bissau (qui, une fois abrogées, ne feront plus partie du corpus des normes de l'OIT).² À cet égard, le Conseil d'administration encourage, de manière urgente, le Gouvernement de Guinée-Bissau à envisager la ratification des instruments à jour connexes, c'est-à-dire sur le même sujet, pour éviter que leur abrogation ne crée une lacune de protection dans le pays.³ En ce qui concerne le nombre des ratifications à jour, la Guinée-Bissau est parmi les pays en Afrique de l'Ouest, qui occupent les dernières positions. Par exemple, le pays n'a pas encore ratifié la Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, une Convention de gouvernance qui a été ratifiée par tous les pays de la sous-région, sauf la Guinée-Bissau et la Gambie.

Les Conventions suivantes sont recommandées par le Conseil d'administration de l'OIT et/ou incluses comme priorité dans le Plan de mise en œuvre de la Déclaration d'Abidjan pour ratification par la Guinée-Bissau :

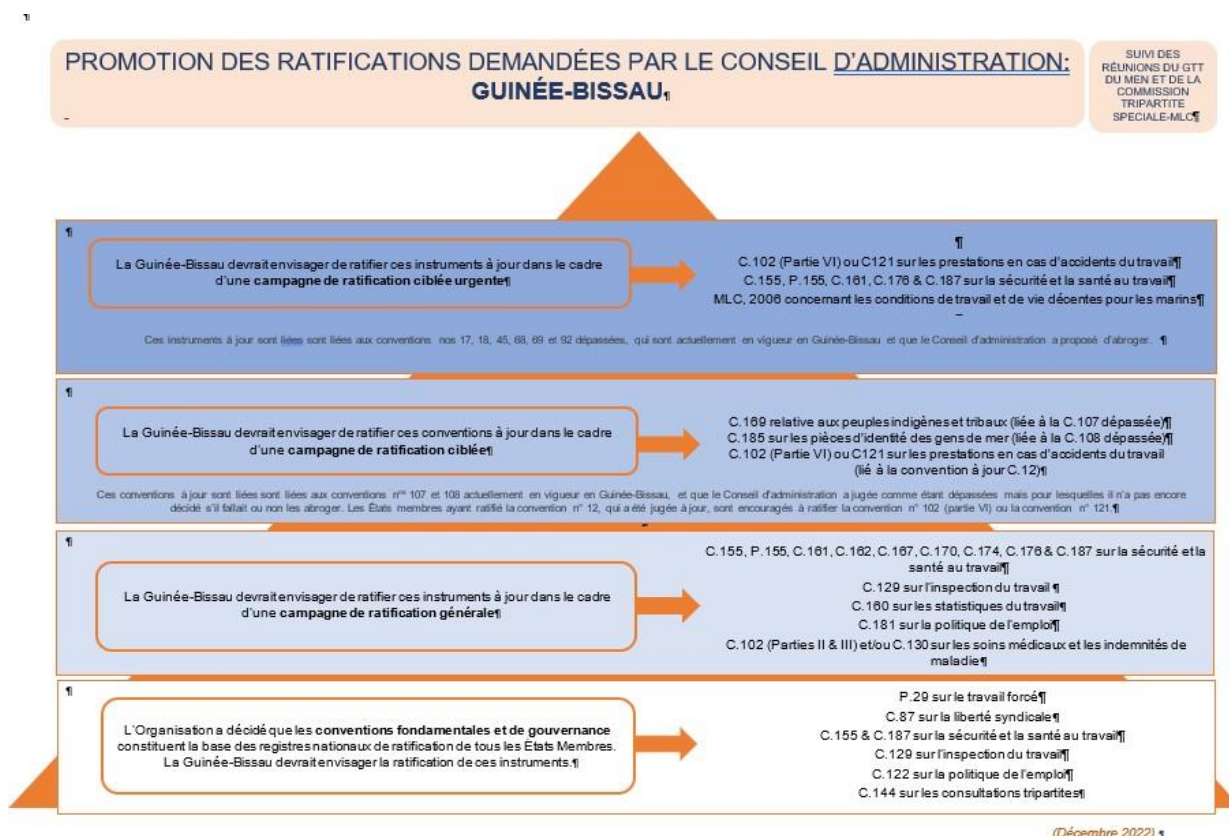
- *Conventions fondamentales et de gouvernance*: La Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, le Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, la Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, la Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, la Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.
- *Conventions à jour connexes relatives aux Conventions qui ont été ratifiées par la Guinée-Bissau, mais qui sont dépassées*: En outre des Conventions nos 155 et 187 citées déjà ci-haut : La convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995, le Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la convention du travail maritime, 2006, telle

² Six conventions dont l'abrogation a été proposée sont toujours en vigueur en Guinée-Bissau - la convention (n° 17) sur la réparation des accidents du travail, 1925, la convention (n° 18) sur les maladies professionnelles, 1925, la convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935, la convention (n° 68) sur l'alimentation et le service de table (équipage des navires), 1946, la convention (n° 69) sur le diplôme de capacité des cuisiniers de navire, 1946 et la convention (n° 92) sur le logement des équipages (révisée), 1949.

³ Cette recommandation fait suite aux recommandations du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (GTT du MEN) et de la Commission tripartite spéciale établie pour traiter des questions relatives à la convention du travail maritime (MLC, 2006).

qu'amendée (MLC, 2006), la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (partie VI) ou la convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], la Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, et la Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée.

- *Conventions faisant partie des campagnes de ratification générales* : la Convention (n° 162) sur l'amiante, 1986, la Convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988, la Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, la Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, la Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, la Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, la Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 (Parties II et III), la Convention (n° 130) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969, Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000 et/ou Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981.
- *Priorités dans le [Plan de mise en œuvre complétant la Déclaration d'Abidjan](#)* : la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 et la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019.



Lors de l'atelier d'élaboration des objectifs (en octobre 2022) dans le Programme Par Pays de Travail de Promotion du Travail Décent (PPTD) en matière des Normes Internationales du Travail, les mandants tripartites se sont mis d'accord, que la ratification des Conventions suivantes serait une priorité :

- La Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (désormais ratifiée suite à la déposition de l'instrument de ratification en juin 2023) ;
- la Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 ;
- la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 ;

- la Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et ;
- la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019.

À cette fin, l'OIT est en train de soutenir le gouvernement dans la promotion de ces Conventions, y compris à travers des analyses de conformité de la législation et de la pratique en ce qui concerne les principes contenus dans les Conventions nos 155 et 187 et des notes de briefing concernant ces Conventions. Des notes de briefing ont été également élaborés sur la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. Ce qui est de plus, en juillet 2023, la CEDEAO et l'OIT ont entrepris une mission pour promouvoir la ratification de plusieurs Conventions, y compris : la Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 et la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

L'OIT va également soutenir le pays à élaborer une vision de long-terme (sur une période de 10 ans) en ce qui concerne les ratifications envisagées.

IV Processus de soumissions : défis et enjeux

Pour un nombre d'années, le gouvernement ne s'est pas acquitté de ses obligations en ce qui concerne la soumission de tous les instruments adoptés par l'Organisation Internationale du Travail aux autorités compétentes, c'est-à-dire à l'Assemblée de la République. Il manque la soumission, pour prise de conscience, et éventuelle action par l'Assemblée de la République, des 21 instruments adoptés par la Conférence Internationale du Travail à ses 89e,⁴ 90e,⁵ 91e,⁶ 92e,⁷ 95e,⁸ 96e,⁹ 99e,¹⁰ 100e,¹¹ 101e,¹² 103e,¹³ 104e¹⁴ et 108e¹⁵ et 111e¹⁶ sessions (2001-2019).

⁴ **C184 - Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001**

R192 - Recommandation (no 192) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001

⁵ **R193 - Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002**

P155 - Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

R193 - Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002

⁶ **C185 - Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, telle qu'amendée**

⁷ **R195 - Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004**

⁸ **R198 - Recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006**

C187 - Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

R197 - Recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

MLC, 2006 - Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006)

⁹ **C188 - Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007**

R199 - Recommandation (n° 199) sur le travail dans la pêche, 2007

R200 - Recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010

¹⁰ **R200 - Recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010**

¹¹ **C189 - Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011**

R201 - Recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

¹² **R202 - Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012**

¹³ **P029 - Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930**

R203 - Recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014

¹⁴ **R204 - Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015**

¹⁵ **C190 - Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019**

R206 - Recommandation (n° 206) sur la violence et le harcèlement, 2019

¹⁶ **R207 - Recommandation (n° 207) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023**

R208 - Recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023

C191 - Convention (n° 191) sur un milieu de travail sûr et salubre (amendements corrélatifs), 2023

IV.1 Processus de reporting dans le contexte de la révision du code du travail : défis et enjeux

Le pays a fait de considérables progrès en matière de reporting sous les Conventions ratifiées, et a soumis tous ses rapports dus en 2021, 2022 et 2023, dans les délais impartis. Ce progrès a pu être réalisé suite à une assistance technique fournie par l'OIT, surtout en ce qui concerne une assistance individualisée en ce qui concerne la rédaction des rapports à soumettre.

En juillet 2021, l'Assemblée de la République a adopté un nouveau Code du travail, qui a été promulgué par le Président de la République en juin 2022. L'adoption de ce Code du travail est un véritable progrès, après plusieurs années sans développement en la matière, et qui a été accompagnée par l'assistance technique de l'OIT, particulièrement en 2020 et 2021. En novembre 2022, un atelier de sensibilisation sur le nouveau Code du travail, avec plus de 50 participants tripartites a été organisé, avec l'assistance de l'OIT, et des produits promotionnels ont été développés pour faire connaître le contenu du nouveau Code. Une fois que les organes de contrôle de l'OIT se seront prononcés sur la compatibilité des dispositions du Code du travail avec les Normes Internationales du Travail ratifiées, une assistance technique est également prévue par l'OIT en ce qui concerne la rédaction des textes d'application du Code du travail.

En 2023, une étude de faisabilité a été établie sur la réforme du salaire minimum en Guinée-Bissau. Cette assistance technique a été fournie suite à la discussions dans la CAN de la CIT de la mise en œuvre de la Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, mettant l'accent sur le manquement de mettre à jour le salaire minimum et recommandait une assistance technique.

IV.2 Le dialogue social

Le pays dispose d'une commission nationale de concertation sociale mais celle-ci ne fonctionne pas régulièrement et n'offre pas une grande lisibilité par rapport à la prévention et la gestion des conflits. Il n'organise pas assez la participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques publiques. Le secrétariat exécutif est réduit à une seule personne. Le plan de travail n'affiche pas une dynamique très engageante. Il est nécessaire de revoir la gouvernance du travail en promouvant le bipartisme et la négociation collective. Il s'agit de créer pour les employeurs et les travailleurs les meilleures conditions pour une plus de coopération sur les lieux de travail avec un paquet de réalisations :

- L'appui aux actions en cours en vue de l'amélioration du Comité Nationale de Concertation sociale ;
- Le renforcement des capacités des acteurs à participer au dialogue social autour des défis de la Guinée Bissau ;
- La mise en place d'une feuille de route pour la dynamisation du Comité Nationale de Concertation sociale ;
- L'appui à la réalisation d'un pacte de stabilité sociale pour une période de cinq années ;
- Le Plaidoyer pour la promulgation définitive de la Convention 87.

IV.3 Administration du travail

Le ministère est dans une optique de modernisation du secteur administration du travail pour disposer d'une administration performante et capable d'offrir des services de qualité aux usagers, aux citoyens et aux partenaires sociaux. Sur quels leviers agir ? Quelles sont les activités à même de redonner une nouvelle image de l'administration du travail ? La dynamique de réforme entreprise par le ministère avec l'appui technique du BIT permettra d'avoir des réponses précises à ces questions au tour des actions suivantes :

- Le renforcement des capacités de la Direction Générale du travail (médiation, conciliation et arbitrage notamment) et de l'Inspection générale du Travail ;
- L'appui à la révision du code du travail qui est en cours et à sa vulgarisation ;

- L'appui à l'élaboration d'une politique de Santé Sécurité au Travail (SST) assortie d'un plan d'actions ;
- La sensibilisation et la formation des partenaires sociaux sur la législation sociale
- L'appui technique pour l'application des normes internationales du travail avec l'emphase sur les conventions et recommandations non encore appliquées.

IV.4 La Protection Sociale

L'économie du pays est basée sur l'agriculture, les forêts et la pêche, et la culture de l'anacarde continue de représenter 50% du produit intérieur brut. En 2010, les résultats de la Light Survey for Poverty Assessment (ELP / ILAP II) indiquaient que 69,3% des Guinéens sont pauvres (personnes vivant moins de 2 dollars par jour), avec près de 33% extrêmement pauvres (personnes vivant avec moins de 1 dollar/ jour. En 2013, des estimations approximatives basées sur des données d'enquêtes de la FAO suggèrent que l'extrême pauvreté avait dépassé largement 40%. L'accès aux services sociaux de base est faible et se traduit par des taux élevés de mortalité maternelle (près d'un sur 100, selon l'enquête auprès des ménages réalisée en 2014), et infantile dans le fait que l'on estime que près d'un enfant sur 10 mourra avant l'âge de 5 ans et dans les niveaux de malnutrition - seulement 12,7% des enfants âgés de 6 à 23 mois ont accès à une alimentation diversifiée. Le système de protection sociale de la Guinée-Bissau, décrit dans la loi fondamentale n° 4/2007, est structuré en trois niveaux : citoyenneté, protection sociale, protection sociale obligatoire et complémentaire. La protection sociale obligatoire, malgré sa faible couverture, est un régime relativement institutionnalisé qui a fonctionné de manière continue et indépendamment du contexte socio politique. Cette confiance relative se traduit par l'intérêt des fonctionnaires pour la convergence des régimes, de sorte que l'INSS devient responsable de la gestion du régime de l'administration publique. Les cotisations mensuelles sont à la charge de l'employeur (14%) et du salarié (8%), soit une cotisation totale de 22%. Selon les dernières données disponibles dans le Rapport mondial sur la protection sociale 2020/22, la couverture effective de la protection sociale est de 0,9 %, et seulement 0,2 % de la population au-dessus de l'âge légal de la retraite est bénéficiaire d'une pension de vieillesse. En ce qui concerne la couverture sanitaire en 2017, seulement 4% de la population totale était couverte.

Le régime de protection sociale de la citoyenneté se caractérise par un ensemble fragmenté d'initiatives d'assistance sociale, avec une faible couverture et une faible capacité institutionnelle. Il convient de noter que le Plan stratégique et opérationnel 2012-2016, qui a été préparé dans le cadre de STEP / Portugal Phase II, était un document catalytique pour certaines politiques qui ont émergé au cours des cinq dernières années, à savoir la Politique nationale de la famille (version provisoire), la politique nationale de l'enfance (version provisoire), la loi sur la violence domestique et les mutilations génitales féminines, entre autres. Actuellement, des travaux sont en cours avec la Banque mondiale, l'UNICEF et le PAM pour créer un Forum national sur la protection sociale qui peut travailler sur le Politique de protection et sur la stratégie nationale pour les personnes handicapées. Dans le cadre du projet ACTION / PORTUGAL (2016-2023), l'OIT a soutenu la GUINÉE BISSAU dans le renforcement des capacités de l'Institut national de la sécurité sociale (INSS) et du ministère de la Femme, de la Famille, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté (MMFCSLP) par des activités de formation faites et régionales. Un précédent projet (2009-2013) a également soutenu la mise en place d'accords de coopération et de mécanismes de coopération Sud-Sud entre l'Institut national de la sécurité sociale (INPS) et l'INSS de Guinée-Bissau. L'OIT a également appuyé une étude sur le financement et l'accessibilité financière de la santé.

Dans le domaine de la protection sociale un certain nombre d'axes stratégiques et opérationnels constituent des priorités :

- La définition des options pour la sécurité sociale des Agents de l'administration locale ;
- L'élaboration d'une politique nationale de protection sociale ;
- La mise en place du registre des personnes et familles vulnérables ;

- Le développement d'un régime de prestations de maternité dans le système de protection sociale pour les congés de maternité.
- Le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la protection sociale ;
- Le dialogue national pour faciliter la coordination du secteur de la protection sociale ;
- L'élaboration annuelle du bulletin des statistiques sur la protection sociale ;
- La réalisation d'une étude actuarielle du régime de sécurité sociale ;
- L'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et rurale ;
- Le renforcement des capacités des acteurs, avec notamment des mécanismes adaptés et des activités de sensibilisation, notamment au sein des populations rurales, des indépendants et des travailleurs domestiques ;
- La formation des partenaires sociaux sur les questions de sécurité sociale ;
- L'élaboration d'un plan d'investissement des réserves du fonds de pension de l'INSS.
- La réforme du système de sécurité sociale des Agents de l'Etat.

IV.5 GENRE EGALITE ET DIVERSITE

Dans un pays, où la société est fortement ancrée dans des coutumes patriarcales qui désavantagent largement les femmes, les inégalités entre les sexes basées sur les normes sociales et les préjugés ont été renforcées. Elles se retrouvent à tous les niveaux et dans tous les domaines. Malgré les efforts des gouvernements successifs pour améliorer la situation des femmes, les politiques et lois en vigueur demeurent contradictoires. Alors que la constitution protège les femmes et garantit l'égalité des citoyens sans distinction de race, sexe, niveau social ou conviction religieuse, le code civil base la structure familiale sur le modèle patriarcale du chef de ménage. Le pays a aussi ratifié la CEDAW, la Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 et la Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 de l'OIT, dispose d'une Politique Nationale sur le Genre et l'Equité, une législation contre les mutilations génitales et les violences basée sur le genre ainsi que d'une loi sur les quotas (40%) dans les fonctions électives. Cependant, la Guinée Bissau doit redoubler d'efforts pour reconnaître et garantir les droits juridiques des femmes, fondements essentiels de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cela est d'autant plus important que les femmes sont victimes de violences qui sont généralisées et socialement acceptées. Ces violations des droits humains des femmes, sont principalement constitués par les violences et harcèlement basées sur le genre tant dans le milieu privé, l'espace public et dans le monde du travail, les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariage précoces et/ou forcés.

En Guinée-Bissau, les femmes sont confrontées à des limitations significatives en matière de protection de la maternité. La législation actuelle ne prévoit que 9 semaines de congé de maternité, ce qui est largement inférieur au minimum de 14 semaines recommandé par la Convention 183 de l'OIT. Bien que ce congé soit rémunéré à 100 % du salaire antérieur, la responsabilité du financement des prestations incombe uniquement à l'employeur, ce qui est en contradiction avec la Convention 183 de l'OIT, qui stipule que ces prestations devraient être financées par des fonds publics ou des régimes d'assurance sociale. En raison du taux élevé d'informalité dans le travail des femmes en Guinée-Bissau, l'accès effectif aux prestations de maternité est pratiquement inexistant. En l'absence de politiques et de services de soins adéquats, l'emploi des femmes dans le pays risque de rester faible et majoritairement informel, car les femmes continuent d'assumer des responsabilités non rémunérées liées aux soins à autrui. Pour remédier à cette situation, la Guinée-Bissau devrait s'engager vers la ratification de la Convention 183 et la mise en place d'un système de soins complet.

Parallèlement à ce statut social et juridique défavorable, les femmes de Guinée Bissau font face à d'autres contraintes multiples, qui entravent leur autonomisation économique, liées à la faiblesse de leur instruction et aux difficultés qu'elles rencontrent pour accéder aux ressources matérielles,

technologiques, financières et à la formation professionnelle. Peu impliquées dans le secteur formel (moins de 10%), les femmes urbaines se retrouvent dans l'économie informelle où la majorité d'entre elles s'adonnent au petit commerce. Toutefois, l'économie de la Guinée Bissau est essentiellement rurale, et les femmes s'investissent à plus de 60% dans l'agriculture. Sans accès à l'éducation et aux services de base, sous le joug des croyances, telles que le lévirat, et sororat, les mariages précoces, l'héritage des veuves et des filles, les femmes rurales n'ont pas accès aux ressources. Les hommes prenant les décisions de leur affectation, les femmes se retrouvent sans terres, équipements, intrants ou formation. Malgré les richesses potentielles de l'agriculture et du rôle essentiel qu'elle pourrait jouer dans l'autonomisation des femmes, en milieu rural les Bissau guinéennes effectuent le plus souvent des tâches de subsistance, des activités de transformation et de commerce, à très petite échelle, qui se situent dans le prolongement de leurs tâches domestiques. Or, l'un des défis le plus significatif qui se pose à la Guinée Bissau pour consolider la cohésion sociale et la paix est de créer des emplois et des revenus décents pour sa population, notamment sa frange la plus pauvre et la plus socialement exclue que sont les femmes, qui représentent la moitié de la population et un potentiel significatif de main d'œuvre et talent inutilisé.

Par ailleurs, en raison de son instabilité passée, le pays a enregistré plus de 1500 victimes causées par des munitions explosives dont le dernier incident est survenu le 28 janvier 2021, dans la région de Gabu. Selon l'Institut national d'études et de recherches (Inep), en 2009, 13 590 personnes en situation de handicap (0,94% de la population) ont été enregistrées, dont 53,9% étaient des hommes et 46,1% des femmes. La situation socioéconomique des personnes en situation de handicap est marquée par des inégalités par rapport au reste de la population : niveau d'instruction moins élevé, résultats inférieurs en matière de santé, taux de chômage et de pauvreté plus élevés.

Dans ce contexte, le PPTD met un accent sur l'accès à des services juridiques de qualité particulièrement pour les personnes vulnérables, la promotion et la protection des droits humains et le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela, notamment à travers :

- L'élaboration d'un programme de mesures pour la promotion de l'égalité de chances et de traitement entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, basés sur le nouveau code du travail ;
- Le renforcement des compétences des mandants pour promouvoir des lieux de travail respectueux de l'égalité de chances et de traitement entre les hommes et les femmes ainsi que pour les personnes handicapées et autres personnes en situation de vulnérabilité ;
- La mise en œuvre d'une stratégie tripartite visant à promouvoir un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, au regard de la Convention n°190 et de la Recommandation 206.

IV.6 La santé et la sécurité au travail

En ce qui concerne les conditions de travail, les conventions essentielles en matière de sécurité et santé au travail (dont notamment la Convention (n° 155) sur la sécurité et santé des travailleurs 1981, la Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985 et la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006) ne sont pas ratifiées et les dispositions normatives nationales restent insuffisantes. Le pays ne dispose pas encore de politique nationale de sécurité et santé au travail en tant que principal outil de gestion systémique pour l'amélioration continue de la qualité de vie sur les lieux de travail.

IV.7 L'appui aux organisations des employeurs

Le secteur privé national est porté par la Camara de Comercio Industria e Agricultura e Serviços (CCIAS). La Pandémie de la Covid 19 a eu des conséquences difficiles dans la vie des entreprises surtout celles nationales. En effet pour une meilleure exhaustivité de l'information, la chambre de commerce a eu à commanditer une étude sur toute l'étendue du territoire aux fins de mesurer les effets de la pandémie dans le secteur. La restitution de cette étude présidée par le Premier Ministre a permis aux

acteurs (Banques, commerçants, industriels, travailleurs, gouvernement, PTF...), d'avoir une idée plus juste de la pandémie aux regards de ses incidences produites. Cette étude au-delà de son caractère informationnel, a permis de mesurer également les limites de l'intervention de l'état en termes de mesures d'accompagnement pour les entreprises. Ainsi la chambre a déploré l'absence de l'état en termes de fonds d'appui au secteur privé qui, contrairement, a institué 5 nouveaux types d'impôts qui viennent se greffer au tissu fiscal déjà jugé lourd.

Dans le domaine du dialogue social, malgré l'existence du conseil permanent de concertation social, il reste évident que des mouvements sociaux sont toujours notés. La CCIAS souhaite la mise en place d'un Conseil Economique et Social en Guinée Bissau.

Dans le domaine du développement des micro et petites entreprises, la Chambre de commerce appuie fortement la création et le développement des incubateurs et des starts up comme instruments de modernisation du secteur privé avec la digitalisation et la promotion du commerce en ligne.

Au niveau de la sécurité sociale, la CCIAS a relevé la nécessité du renforcement de l'autonomie de l'INSS. Cependant, la chambre a sollicité l'appui des partenaires sur les points suivants :

- La vulgarisation des instruments régionaux et notamment des accords dans le cadre de la ZLECAF ;
- La poursuite de la formation des formateurs en GERME ;
- La diffusion et la vulgarisation des normes internationales du travail ;
- La mise en place d'un Centre de ressource (bibliothèque) sur les différentes législations relatives au monde du travail ;
- La prise en compte du secteur privé dans le contexte de COVID 19 ;
- L'appui à la ratification de la convention 190 ;
- La dépolitisation du dialogue social ;
- L'implication de la chambre dans la définition des curricula de formation des centres de formation professionnelle ;
- Le besoin d'articuler les formations aux besoins du marché ;

IV.8 L'appui aux organisations des travailleurs

La situation sociale reste tendue avec une grève en cours depuis plus d'une année et qui paralyse l'activité socioéconomique. Les principales raisons évoquées sont entre autres le non-respect de la loi sur le recrutement des agents de l'Etat, la hausse des prix sur le marché, la politique d'austérité appliquée par le Gouvernement et la hausse des impôts entraînant la diminution des salaires. Les positions entre les deux parties semblent se cristalliser et des notes d'informations ont été envoyées au BIT par l'UNTG sur cette situation pour l'en informer et solliciter son intervention. La convention 87 a été adoptée et ratifiée par l'Assemblée nationale mais pas encore promulguée par le président de la République.

Les besoins en appui institutionnel et en formation ont été les principaux points qui ont été soulevés par les responsables syndicaux. Aujourd'hui, il est noté que les déficits en formation dans les domaines de droits de grève et de manifestations, la négociation collective, la participation et l'leadership féminin, le lobbying entre autres n'ont pas milité à une véritable action syndicale.

V PRIORITES NATIONALES ET RESULTATS DU PROGRAMME

Les priorités nationales de développement de la Guinée Bissau sont résumées dans le Plan National de Développement. Ce nouveau plan stratégique pour le développement durable du pays– 2020-2023 qui reste le cadre opératoire du plan « Terra Ranka » qui couvre jusqu'en 2026.

V.1 Vision nationale et plans de développement

Le Plan National de Développement (END) 2020-2023, prolongé jusqu'en 2026, est le deuxième exercice de planification à moyen terme, après le Plan de Développement (PDD) élaboré dans les années 1980, réalisé dans le **cadre du respect de la disposition constitutionnelle en vigueur (Articles 85 ^ 100 du CRGB)**, et vise à promouvoir le développement socio-économique et environnemental du pays.

Cet exercice, à caractère prévisionnel et pluriannuel, couvre les niveaux de planification nationaux, sectoriels et régionaux, **axé sur cette première version¹⁷, dans une programmation organique et institutionnelle des projets**, met en œuvre les options stratégiques pour le développement du pays, découlant du programme du 11^e gouvernement de la X^{ème} législature et du programme de financement économique « *Hora Tchiga* », ainsi que les options déjà assumées par les précédents documents stratégiques nationaux (DENARP I et II, Terra Ranka, etc.), contextualisées par des engagements régionaux, continentaux et mondiaux (ODD), **mais surtout mettent en œuvre la réalisation des engagements pris envers la population guinéenne.**

La préparation du PND 2020-2023 s'est déroulée de manière innovante et interactive. Elle est le résultat d'un travail interne intense et de plusieurs réunions de travail et interactions entre les Ministères sous la conduite du Premier Ministre et les organes de planification sectorielle des ministères, avec les organismes publics autonomes et avec les coordinateurs des projets et programmes publics en cours de mise en œuvre ou en phase embryonnaire. La préparation de ce document a impliqué les organisations socioprofessionnelles du secteur privé, les organisations de la société civile et de certaines ONG, cherchant à **harmoniser leurs plans d'activités avec les projets publics enregistrés dans ce plan.**

Les réunions de travail impliquant les acteurs/interlocuteurs de la planification, mentionnées **ci-dessus, ont facilité l'appropriation de l'END par eux, visant à** identifier des projets et des programmes capables de relever les défis auxquels le pays est confronté, dans les différents domaines des politiques publiques de développement. Chaque interlocuteur a présenté les goulots d'étranglement et les indicateurs de résultats des projets en cours, la liste des projets prioritaires du portefeuille, leur interactivité avec la politique d'autonomisation des femmes et des jeunes, leur harmonisation avec le secteur privé et la société civile.

Ces réunions ont permis de nettoyer, mettre à jour la base de données des projets, d'identifier les projets qui sont exécutés par des ONG, financés par des donateurs externes et le Trésor (via des exemptions), mais sans supervision ni suivi du Gouvernement, ont également permis d'éliminer les redondances d'actions tout en facilitant l'assemblage de composantes, aboutissant à des projets et/ou programmes avec une plus grande cohérence globale.¹⁸

Il s'en est suivi un processus de compilation et d'harmonisation des projets en cours d'exécution, des projets avec un financement garanti mais embryonnaire et de la programmation du portefeuille prioritaire de projets et programmes sectoriels, (eau, énergie, transports) ou intersectoriels.

Concomitamment, un autre processus a eu lieu avec les autorités régionales afin de mieux identifier et encadrer la contribution du plan à un certain nombre de questions de développement régional

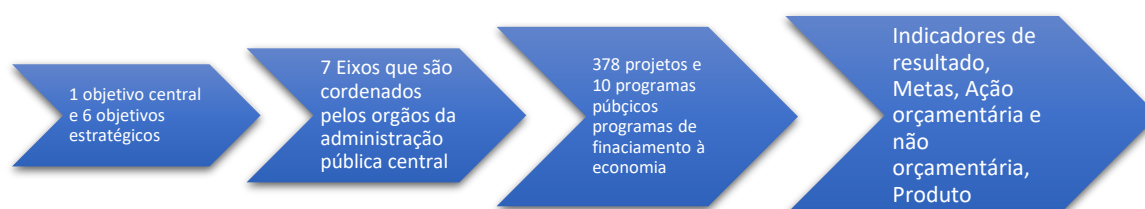
¹⁷ En raison du peu de temps en novembre 2020, nous proposons d'élaborer et de présenter une version plus détaillée des politiques, par secteurs économiques et par régions (2020/24).

¹⁸ Par exemple, l'UE dispose d'un paquet de 44 millions d'euros dans le processus de décaissements par l'intermédiaire d'ONG et sans contrôle des autorités nationales.

pertinentes, notamment la vision, les paris stratégiques et tactiques, les contraintes et les priorités d'investissement, et l'élaboration du portefeuille de projets contenant les orientations stratégiques des régions pour la période de mise en œuvre du plan .

V.2 Les Objectifs et les options stratégiques du plan National de Développement

Les objectifs du Plan national de développement et les mesures à entreprendre pour atteindre les résultats escomptés en 2023 et les années suivantes sont alignés sur le programme du 11e gouvernement de la Xe législature. 388 projets et programmes sont enregistrés dans le PND, à mettre en œuvre sous la coordination des ministères sur la base de la matière, pour la réalisation d'objectifs et de produits dûment spécifiés et sur la base de budgets appropriés et d'actions non budgétaires.



L'augmentation substantielle de l'effort interne provient des dépenses de prévention et de lutte contre la COVID-19, et ses effets en particulier sur l'éducation, expliquent la plus grande allocation accordée au secteur social (**54,3% du PIP/2020**), d'autre part, la pénurie et l'état dégradé des infrastructures justifient la nécessité d'accroître l'intervention publique pour la construction et l'entretien.

Le Plan/2020-2023, est aligné sur le programme du gouvernement, et s'articule autour de 6 objectifs stratégiques et d'un objectif central, comme suit :

Objectifs stratégiques	Axe d'intervention
Objectif central	S'attaquer à la COVID-19 comme une opportunité pour une nouvelle start-up économique
Objectif stratégique 1	Consolider l'État de droit démocratique, réformer et moderniser les institutions publiques
Objectif stratégique 2	Réformer l'économie et promouvoir la croissance et l'emploi
Objectif stratégique 3	Développer le secteur productif et l'infrastructure du pays
Objectif stratégique 4	Valoriser le capital humain et améliorer les conditions de vie des populations.
Objectif stratégique 5	Racheter la politique étrangère, promouvoir l'intégration régionale et valoriser la diaspora guinéenne
Objectif stratégique 6	Préserver la biodiversité, lutter contre le changement climatique et valoriser le capital naturel

La précarité du système de santé national, mise en évidence par le quasi-manque d'infrastructures adéquates et adéquates, y compris des équipements hospitaliers, des médicaments et du personnel technique qualifié en quantité, n'a pas permis au pays de mieux préparer les réponses à l'épidémie.

Compte tenu de l'émergence ou de l'identification des premiers cas de COVID-19 le 25 mars 2020 parmi les différentes options envisagées (atténuation de la propagation, combat, neutralisation), la

Commission interministérielle de lutte contre la pandémie, à travers son Centre opérationnel de santé d'urgence (COES), a recommandé aux autorités de se concentrer sur la **lutte contre** la crise sanitaire.

Afin d'atteindre l'objectif central, plusieurs mesures administratives ont été adoptées et mises en œuvre en mettant l'accent sur i) la fermeture des frontières ainsi que des services non essentiels, notamment les restaurants, les bars, les discothèques et les lieux de culte religieux ; ii) l'instauration de l'état d'urgence ; iii) la restriction des activités et l'établissement d'un couvre-feu. Ces mesures internes, combinées à la contraction de l'économie mondiale, aux incertitudes sur la durée de la crise et à la chute des prix des matières premières, dont les noix de cajou, auront un fort impact sur l'économie guinéenne.

L'intervention du gouvernement dans la réhabilitation et l'équipement de l'un des services de l'hôpital national Simão Mendes, le transfert de l'une des installations de l'hôpital du diocèse de Bissau à Cumura et la fourniture d'un soutien en produits de première nécessité aux familles ayant besoin de 500 millions de FCFA, n'ont pas été à la hauteur de la dynamique de la crise.

Dans un contexte économique et financier difficile dans lequel le pays est confronté à la pandémie de COVID-19 et aux prévisions de pénuries alimentaires, le gouvernement de Guinée-Bissau a décidé de préparer un programme de mobilisation de ressources financières afin de doter le secteur de la santé d'équipements et d'installations de formation et de formation, parallèlement à sa préparation à une véritable reconstruction et modernisation de son tissu économique (public et privé), afin de doter le pays des besoins pour s'adapter aux défis de la période post-Covid-19.

Conscient de la nécessité urgente de faire face à la crise, le gouvernement établit, par le biais de sa Stratégie nationale pour le développement, l'emploi et la promotion industrielle, une approche holistique, d'une part, pour prendre des mesures immédiates pour aider la réponse d'urgence nationale en matière de santé afin de maintenir et de préserver des vies et, d'autre part, se concentrer sur des actions à court terme pour surmonter les effets de pointe de la pandémie sur la santé et l'économie.

Pour répondre aux deux grandes exigences prévues et insérées dans les deux domaines (santé et économie), le gouvernement a lancé une campagne de mobilisation de ressources auprès des partenaires au développement. Les efforts pour répondre aux besoins immédiats d'aider la réponse nationale à l'urgence sanitaire afin de soutenir et de préserver des vies, en plus de l'aide reçue par l'intermédiaire de certains partenaires, à savoir la République populaire de Chine, le Maroc, l'Union Européenne, l'UEMOA, la CEDEAO, parmi les diamants, le gouvernement a obtenu des fonds de la Banque islamique de développement, de la Banque mondiale et du Fonds mondial, qui s'élèvent à **28,8** millions de dollars EU. Sur ce montant, seuls 2,5 millions USD sont des prêts. L'allocation de ce financement par les partenaires est discriminée selon le schéma suivant :

Les interventions dans ce domaine viseront à renforcer les capacités et les performances des institutions dans la lutte contre le phénomène du trafic de drogue, la criminalité organisée et les menaces qu'ils représentent pour la démocratie, la gouvernance et la sécurité de l'État et des peuples. Pour atteindre ces objectifs, un investissement de 3,9 milliards de FCFA est envisagé dans la police judiciaire, tant dans les infrastructures que dans les ressources techniques et humaines. En outre, afin d'améliorer les performances en matière de droits de l'homme, il y a également un investissement dans l'amélioration des établissements pénitentiaires et la décentralisation des tribunaux au niveau des secteurs. Il convient de noter la nécessité de renforcer la présence et l'autorité de l'État, c'est pourquoi des investissements accrus dans le secteur de la sécurité intérieure sont attendus.

Tableau 1. Réformer l'économie, promouvoir la croissance et l'emploi

Sous-secteurs	Prévisions 2020-23	Prévisions 2020	Rem-te 2021-2023	% 2020-23	20-23/PIP
M. Progr. et la gestion macroéconomique	11,40	2	9,1	14%	0%
Restructuration du secteur public des entreprises	3,0	0,6	2,4	4%	0%
Bal. d'entreprise, d'innovation et de développement	12,0	2,4	9,6	14%	0%
Lutte contre l'informalité et la modernisation artisanale	9,0	1,8	7,2	11%	0%
Promotion de SP et Diver. de l'économie	48,0	9,6	38,4	58%	1%
Total	83,4	16,7	66,7	1,0	3%

Les aspirations du Plan national de développement 2020 reposaient sur la promotion de la stabilité du cadre macroéconomique, l'encouragement de la diversification de l'économie, le renforcement de la transparence dans l'exécution du budget et l'amélioration des performances du secteur public des entreprises. L'accent devrait également être mis sur les politiques visant à soutenir le secteur privé (atténuation de l'impact de la COVID-19 sur l'économie), à lutter contre l'évasion fiscale, à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à améliorer les informations de l'économie.

Les efforts visant à doter le pays d'infrastructures (routes, ports et aéroports) seront liés à ceux de la modernisation et de la diversification de l'agriculture, de l'optimisation de l'exploitation des ressources halieutiques, de l'amélioration de la chaîne de valeur agro-industrielle, de l'extension de la gamme des ports d'exportation et de la connexion des îles continentales, de l'amélioration de la qualité et de l'étendue de l'approvisionnement énergétique (eau et électricité). Le programme d'infrastructures hydro-agricoles, le port de Buba et l'aéroport sont des projets structurants du plan qui est maintenant présenté, tout en reconnaissant que ces deux derniers projets devraient commencer dans la phase finale du plan.

La préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique ainsi que d'autres composantes environnementales défavorables sont l'un des principaux objectifs du gouvernement.

À cette fin, des politiques publiques appropriées devraient être élaborées afin que la Guinée-Bissau puisse tirer parti de l'exploitation de sa biodiversité et de la conservation de l'environnement, tout en assurant sa conservation en tant que facteur crucial pour le développement durable qui profite aux générations présentes et futures.

Toujours dans cette perspective, il sera nécessaire de continuer à réglementer l'exploitation intensive des ressources naturelles, qui fait l'objet d'une forte pression sur le capital naturel et de renforcer les services fournis par les écosystèmes en vue du développement économique et de la réduction de la pauvreté des populations.

Les investissements pour surmonter les défis dans ces sous-secteurs **s'élèveront à environ 2,804 milliards de FCFA.**

Tableau 2. Valoriser le capital humain et améliorer la qualité de vie des citoyens

Sous-secteurs	Prévisions 2020-2023	Prévisions 2020	Rem-te 2021-23	% 2020-23	20-23/PIP
Éducation	69,1	59,6	9,5	56%	2%
Santé	36,5	34,1	2,4	30%	1%
Solidarité sociale	4,5	2,2	2,3	4%	0%
Culture	1,9	0,6	1,3	2%	0%
Jeunesse et sports	10,7	0,2	10,5	9%	0%
Total	122,7	96,7	26	100%	4%

Le renforcement du capital humain suppose la poursuite des investissements dans des secteurs clés tels que l'éducation et la santé, ainsi que la création de conditions permettant d'améliorer l'accès aux services de base essentiels. En particulier en ce qui concerne l'éducation, l'accent devrait être mis sur les programmes et les projets visant à un grand nombre de formations technico-professionnelles et à l'amélioration des compétences dans les nouvelles technologies.

Suite aux recommandations internationales du système éducatif qui conseillent qu'au moins 20% de l'OGE soit alloué au secteur, **pour l'année 2020, il était prévu d'affecter 60% de l'investissement de cet axe pour le secteur de l'éducation**. Toutefois, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour maintenir ce même niveau d'investissement au cours des années suivantes, ce qui reflète en outre le pourcentage du total prévu (2 %).

Dans le même temps, les piliers fondamentaux de l'État au pouvoir se concentreront sur les efforts visant à réduire la pauvreté, la précarité et l'analphabétisme, en accordant une attention particulière aux segments de population les plus vulnérables, en particulier chez les femmes. Les actions dans ce domaine couvriront les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du logement social, de la jeunesse, de la culture et des sports. Les programmes d'investissement pour ce secteur sont estimés à **122,7** milliards de FCFA.

Tableau 3. Relancer la politique étrangère, promouvoir l'intégration régionale et valoriser la diaspora guinéenne

Sous-secteurs	Prévision 20-23	Prévisions 2020	Rester 2021-2023	% 2020-23	% 2020
Politique étrangère et intégration régionale	0,2	0,05	0,15	100%	100%
Communauté guinéenne en diaspora	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
Coopération au développement	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
	0,2	0,05	0,15	100%	100%

L'amélioration de la coopération avec le reste du monde sera encouragée par le renforcement de la coordination de l'action gouvernementale et avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les évaluations soulignent la sous-utilisation du pays des avantages de son intégration dans les organisations sous-régionales, régionales, continentales et mondiales. De même, le pays a peu d'avantages du grand potentiel de sa diaspora, mis en évidence par les difficultés de transfert de ses ressources et de ses connaissances.

De ce qui précède, dans les années à venir, les défis sont de promouvoir le respect des obligations avec les organisations dont la Guinée-Bissau est membre, de transposer la législation communautaire dans le système juridique national, de soutenir l'amélioration de l'organisation de notre diaspora, de revoir les politiques d'installation d'ambassades et de renforcer l'aspect de la diplomatie économique dans ces structures.

V.3 Les Avantages comparatifs de l'OIT

L'OIT, à travers son mandat normatif, fonde son intervention sur la base de trois critères principaux :

1. **La pertinence** : L'accent est mis sur les domaines d'action d'une importance cruciale pour les mandants ;
2. **L'incidence** : Les résultats sont attribuables aux interventions de l'OIT articulées au niveau du programme et budget ;
3. **L'influence** : La capacité de l'OIT à infléchir le débat sur les politiques au niveaux national et international à travers les résultats issus des interventions menées en Guinée Bissau.

En outre, l'organisation, de par le tripartisme qui la caractérise, dispose des organisations des employeurs et des travailleurs appelés sous le vocable "partenaires sociaux". Ils jouent un rôle éminemment important en matière de promotion de l'agenda du travail décent en servant d'interface et de vis à vis au gouvernement pour l'élaboration des politiques et des stratégies, des lois et des normes.

Les mandants tripartites interviennent à un triple niveau :

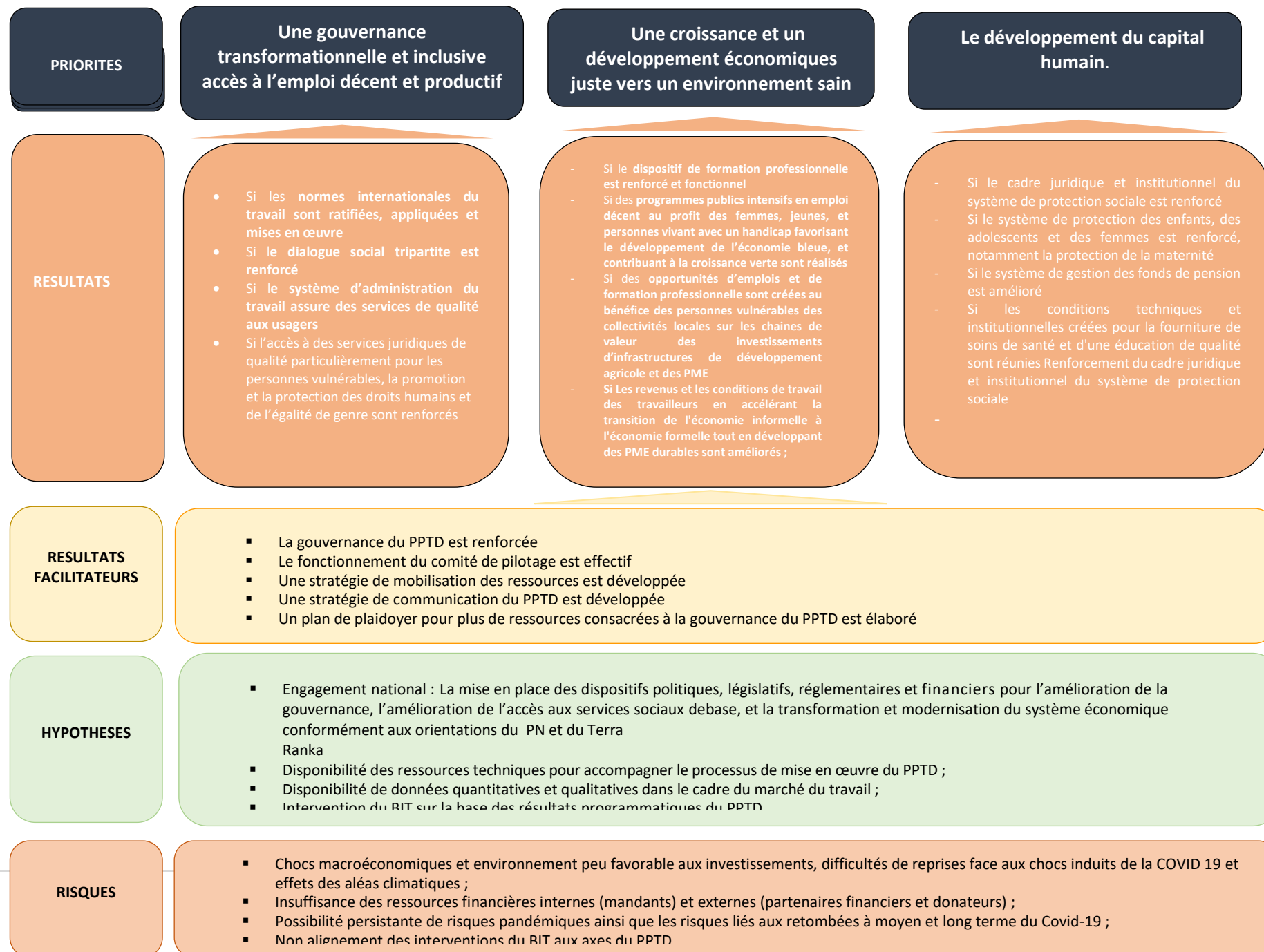
- (1) **niveau stratégique et politique** (emploi, compétences, politiques de protection sociale).
- (2) **niveau institutionnel** (renforcement des capacités des acteurs du marché du travail, tels que les services publics de l'emploi, les systèmes d'information sur le marché du travail, le système de développement des compétences) – notamment en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT et
- (3) **niveau opérationnel** : produire des résultats sur le terrain grâce à des boîtes à outils testées, des supports de formation (de la promotion de l'entrepreneuriat à l'accès au financement).
- (4) **La capacité de l'OIT à tirer les leçons des autres pays de la région** et des cadres politiques régionaux. Notamment la Stratégie de l'UA/OIT pour l'emploi des jeunes en Afrique et la Stratégie de protection sociale de l'OIT pour l'Afrique

Les mandants tripartites participent également beaucoup à la facilitation entre les orientations stratégiques portées par la Conférence Internationale du travail et les politiques mises en œuvre sur le terrain.

En outre la mise en œuvre des initiatives pilotes et novatrices permet d'évaluer et de modéliser les initiatives et les actions prises au niveau du dialogue social, de la protection sociale plus spécifiquement, à l'aune des conventions et recommandations internationales de l'OIT.

Par ailleurs, l'OIT et ses mandants ont accumulé de nombreuses expériences grâce aux enseignements tirés de la mise en œuvre de certaines activités ainsi que celles de plusieurs projets de coopérations qui sont en cours et dont le redéploiement permet d'alimenter ce nouveau PPTD.

V.4 Théorie de changement



V.5 Les priorités retenues dans le programme pays de promotion du travail décent

PRIORITE 1 : Une gouvernance transformationnelle et inclusive englobant le respect de l'état de droit et le maintien de la paix.

Cette priorité comporte un seul résultat qui correspond in extenso au résultats 1.1 du CF : **Résultat 1.1 : D'ici 2029, la population de la Guinée-Bissau jouit d'une meilleure gouvernance démocratique, de la paix et de l'état de droit et ses besoins sont satisfaits. (Copié Verbatim CF)**. Elle est alignée :

- Aux priorités de la déclaration d'Abidjan :
 - La Constitution de l'OIT fait obligation aux États Membres de l'OIT de communiquer des rapports sur les normes internationales du travail.
 - Cette obligation incombe aux gouvernements des États Membres et, concrètement, la responsabilité en incombe aux ministères du Travail. La convention no 144 sur les consultations tripartites recommande de consulter les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs lors de la préparation des rapports sur l'application des normes de l'OIT.
 - D'où le renforcement de la capacité des administrations du travail à élaborer et mettre en œuvre une réglementation pour une gouvernance efficace des marchés du travail et à rendre compte de l'application des normes internationales du travail.
 - Promouvoir le dialogue social en application des normes internationales du travail,
 - Les administrations du travail sont chargées de promouvoir le principe de consultation avec les partenaires sociaux et de prendre des mesures adéquates pour faire en sorte que ces consultations soient régulières et efficaces.
- Aux résultats du programme et budget de l'OIT pour la période biennale 2024-2025 notamment :
 - Résultat 1. Une action normative forte et moderne en faveur de la justice sociale.
 - Résultats 2. Des mandants tripartites forts, représentatifs et influents et un dialogue social efficace.
 - Résultats 5. Égalité des genres, égalité de traitement et égalité des chances pour tous.
 - Résultat 8. Des réponses stratégiques et institutionnelles intégrées pour promouvoir la justice sociale par le travail décent.

Résultat 1.1 : Résultat 1.1 : D'ici 2029, la population de la Guinée-Bissau jouit d'une meilleure gouvernance démocratique, de la paix et de l'état de droit et ses besoins sont satisfaits.(Copié Verbatim CF)

Pour atteindre les résultats attendus dans la priorité 1, au moins trois conditions doivent être remplies

- Un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes et les jeunes, doivent être habilitées à exercer leurs droits et à participer activement aux processus démocratiques à tous les niveaux, soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'organisations des employeurs et des travailleurs plus fortes et plus efficaces, et contribuer ainsi à renforcer la cohésion sociale et territoriale.
- Les institutions de l'État ont besoin de capacités accrues pour concevoir et mettre en œuvre des politiques cohérentes, fondées sur des données probantes et novatrices à tous

les niveaux, dans le respect des conventions et normes internationales du travail, réduire les disparités territoriales et sociales et faire progresser l'égalité des sexes et les droits de l'homme, et sont déterminées à accroître la transparence et la responsabilité.

- Les institutions publiques et privées sont en mesure de se coordonner plus efficacement pour accroître la mobilisation des ressources financières et techniques internes et externes et développer des partenariats qui contribuent au développement durable et à la promotion du dialogue social.

L'autonomisation des personnes pour exercer leurs droits humains restera un domaine d'intérêt essentiel pour la contribution du partenaires sociaux du gouvernement et des nations unies au développement durable en Guinée Bissau afin d'aider le pays à respecter ses engagements vis-à-vis des instruments normatifs en mettant fortement l'accent sur les femmes, les jeunes et les migrants en situation de vulnérabilité.

Les mandants de l'OIT se sont également engagés à aider les institutions nationales à renforcer les capacités pour surmonter les obstacles structurels, réduire les inégalités et permettre une plus grande transparence et une plus grande responsabilité, notamment en tirant parti de la transformation numérique. Cet engagement sera mis en œuvre, entre autres, par le soutien à la mise en œuvre des obligations en matière de droits de l'homme, y compris celles découlant de l'Examen périodique universel, des traités des droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et des Normes internationales du travail ainsi que des commentaires sur leur application de la part des organes de contrôle de l'OIT.

Les produits attendus de ce résultat :

Produit 1.1.1 : Un plan stratégique de longue durée pour la ratification des conventions sélectionnées et leur application en conformité avec les orientations fournies par les organes de contrôle de l'OIT est élaboré et mis en œuvre ;

Produit 1.1.2 : Les mécanismes de dialogue social tripartite sont renforcés ;

Produit 1.1.3 : Un système d'administration du travail qui assure des services de qualité aux usagers renforcé ;

Produit 1.1.4 : Un meilleur accès aux services juridiques de qualité particulièrement pour les personnes vulnérables est renforcé ;

V.5.1 Priorité 2 : Une croissance et un développement économiques larges, inclusifs et durables.

Cette priorité comporte un seul résultat et contribue à la réalisation de : **Résultat 2.1: En 2029, la Guinée-Bissau a réalisé une transformation économique structurelle, grâce à une capacité de production renforcée, la valeur ajoutée, l'économie bleue et une croissance verte inclusive qui ne laisse personne de côté, tout en assurant l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles. (Copie CF).** Elle est alignée :

- ODD 4 : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »
- ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »
- Aux priorités de la déclaration d'Abidjan :
 - Faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour la jeunesse en Afrique ; développer les compétences, les technologies et la productivité en tant qu'outils essentiels pour améliorer l'avenir du travail en Afrique ; transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent ; respecter les normes

internationales du travail, promouvoir le dialogue social et réaliser l'égalité entre hommes et femmes

- Renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation
- Aux résultats du programme et budget de l'OIT pour la période biennale 2024-2025
 - Résultat 2. Des mandants tripartites forts, représentatifs et influents et un dialogue social efficace.
 - Résultat 3. Le plein-emploi productif au service de transitions justes.
 - Résultat 4. Des entreprises durables au service d'une croissance inclusive et du travail décent.
 - Résultat 5. Égalité des genres, égalité de traitement et égalité des chances pour tous.
 - Résultat 8. Des réponses stratégiques et institutionnelles intégrées pour promouvoir la justice sociale par le travail décent.
 - Résultat A. Davantage de connaissances, d'innovation, de coopération et de communication pour faire progresser la justice sociale.

Résultat 2.1: En 2029, la Guinée-Bissau a réalisé une transformation économique structurelle, grâce à une capacité de production renforcée, la valeur ajoutée, l'économie bleue et une croissance verte inclusive qui ne laisse personne de côté, tout en assurant l'utilisation durable et la protection des ressources naturelles. (Copie CF).

Pour atteindre les résultats attendus dans la priorité 2, au moins trois conditions doivent être remplies

- Faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour la jeunesse et les femmes en Afrique ; développer les compétences, les technologies et la productivité en tant qu'outils essentiels pour améliorer l'avenir du travail en Afrique ; transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent ; respecter les normes internationales du travail, promouvoir le dialogue social et réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Renforcer l'efficacité des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs ;
- Faire une analyse approfondie du système du marché du travail sur ses caractéristiques et les conditions de son installation et son fonctionnement et lancer une étude sur l'état du système d'information sur le marché du travail ;

Les produits attendus de ce résultat :

Produit 2.1.1 : Le dispositif de formation professionnelle est renforcé, fonctionnel et inclusif ;

Produit 2.1.2 : Des programmes publics intensifs en emploi décent au profit des femmes, jeunes, et personnes vivant avec un handicap favorisant le développement de l'économie bleue, et contribuant à la croissance verte sont réalisés ;

Produit 2.1.3 : Des opportunités d'emplois et de formation professionnelle sont créées au bénéfice des personnes vulnérables des collectivités locales sur les chaînes de valeur des investissements d'infrastructures de développement agricole et des PME durables ;

Produit 2.1.4 : Les travailleurs de l'économie informelle accèdent à de meilleures conditions de travail grâce outils de l'OIT qui favorisent la transition vers le formel.

V.5.2 Priorité 3 : Le développement du capital humain

Cette priorité comporte un seul résultat et contribue à la réalisation de: **Résultat 3.1: D'ici 2029, la population de Guinée-Bissau, en particulier les plus vulnérables, a un accès plus équitable à la protection sociale et à la protection au travail. (Copie CF).** Elle est alignée :

- ODD 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »
- ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »
- ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »
- ODD5 : « Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Les axes prioritaires de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine correspondants à ce pilier stratégique :
- Aspiration 6 : une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes.
- Les axes prioritaires de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel correspondants à ce pilier stratégique :
- Priorité 3 « promouvoir une croissance inclusive et équitable et augmenter l'accès de qualité aux services de base ».

Aux résultats du programme et budget de l'OIT pour la période biennale 2024-2025

- Résultat 5. Égalité des genres, égalité de traitement et égalité des chances pour tous.
- Résultat 6. Protection au travail pour tous.
- Résultat 7. Protection sociale universelle.

Résultat 3.1: D'ici 2029, la population de Guinée-Bissau, en particulier les plus vulnérables, a un accès plus équitable à la protection sociale et à la protection au travail.(Copié Verbatim).

Pour atteindre les résultats déclinés dans la priorité 3, au moins trois conditions doivent être remplies.

- Les acteurs, y compris les institutions nationales, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, ont besoin de systèmes et de capacités renforcés, y compris la collecte, le suivi et l'établissement de rapports de données en temps opportun, pour fournir, innover et établir des partenariats pour des services sociaux et de protection sociale de qualité, résilients, numérisés, sensibles au genre et inclusifs et des services essentiels à l'ensemble du pays.
- Un plus grand nombre de personnes vivant dans les situations les plus vulnérables et marginalisées devraient avoir accès à une éducation adéquate, à des soins de santé et à une sensibilisation adéquate et à des outils leur permettant d'exercer leurs droits, de tirer parti de la résilience pour atteindre leur potentiel et améliorer leur bien-être.
- Amélioration de l'apprentissage informel en renforçant les liens avec les systèmes formels Les cadres politiques et réglementaires doivent mieux permettre l'accès, l'utilisation et la modernisation de services sociaux et de protection inclusifs, sensibles au genre et résilients, ainsi que des approches multisectorielles transformatrices, y compris pour les établissements informels. Cela inclut la mise en œuvre effective de la protection de la maternité et l'investissement dans des services de garde d'enfants adéquats et accessibles.

- Les acteurs du marché du travail ont besoin d'appui technique et de renforcement de capacités pour mettre en place un système d'anticipation des besoins en compétences et d'institutionnaliser sa gouvernance, fonctionnement et l'utilisation ainsi que préparer le système d'informations sur le marché du travail pour fournir des données fondées sur des preuves pour ce système afin de contribuer à la réduction des inadéquations entre l'offre et la demande de compétences. Cela conduira le pays à développer et maintenir les compétences pour les besoins futurs du marché du travail, tout en facilitant l'accès et les transitions sur le marché du travail.

L'organisation Internationale du Travail s'est engagée à continuer de soutenir le renforcement des capacités des acteurs nationaux à fournir une protection sociale inclusive et des ensembles complets de services essentiels, y compris des soins de santé de haute qualité centrés sur les personnes, fondés sur des stratégies de soins de santé primaires et la protection de l'enfance. En outre, il s'appuiera davantage sur les leçons tirées de la pandémie de COVID-19, en soutenant les outils et en mettant en œuvre des politiques visant à assurer la résilience du système de protection sociale et de celle de l'enfant.

Reconnaissant que l'amélioration de l'accès de la population aux services de base la protection sociale, ceci exige de lever les obstacles à l'équité tout au long de la vie, la mise en œuvre du PPTD se concentrera sur l'accès et l'autonomisation des populations les plus vulnérables et des groupes clés, tels que les personnes extrêmement pauvres, les enfants, les jeunes, les femmes, les migrants, notamment par le biais de programmes de protection sociale ;

Le BIT aux côtés du SNU et d'autres partenaires au développement, mettra à profit ses capacités et son expertise en matière de conseils stratégiques en amont pour contribuer à l'amélioration du cadre juridique et réglementaire. Il se concentrera principalement sur les stratégies et les réformes vers la couverture universelle et la mise en œuvre des instruments juridiques et verbaux du système de protection de l'enfance, le soutien aux engagements de la Guinée Bissau en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Pour atteindre ce résultat, un certain nombre de produits sont visés :

Produit 3.1.1 : Le cadre juridique et institutionnel du système de protection sociale est renforcé ;

Produit 3.1.2 : Le système de protection des enfants, et des femmes pour une bonne santé maternelle est renforcé ;

Produit 3.1.3 : Le système de gestion des fonds de pension est amélioré ;

Produit 3.1.4 : Les conditions techniques et institutionnelles nécessaires à la fourniture de soins de santé et d'une éducation de qualité sont créées.

V.6 LES RESULTATS FACILITATEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PAYS DE PROMOTION DU TRAVAIL DECENT

Pour mettre pleinement les priorités retenues, des actions transversales doivent être menées pour garantir la réussite du programme ; il s'agit principalement de :

- La gouvernance du PPTD est renforcée avec un comité inclusif et un portage institutionnel renforcé et qui soit suffisamment outillé pour en assurer le pilotage ;
- Une stratégie de mobilisation des ressources est développée sur la base des allocations domestiques et des engagements des partenaires au développement ;
- Une stratégie de communication du PPTD est développée sur la base d'éléments de langage reposant sur les principes des objectifs stratégiques de l'agenda du travail décent et avec des outils opérationnels comme certains réseaux de communicants, à cet effet ;

VI MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION

VI.1 Dispositifs de pilotage, de planification et de mise en œuvre

La coordination, la planification et le suivi de la mise en œuvre de la première génération du PPTD a été assurée par un comité de pilotage constitué de représentants des travailleurs, de représentants d’employeurs y compris ceux du secteur informel et de représentants de plusieurs départements ministériels concernés directement ou indirectement par la mise en œuvre de l’agenda du travail décent.

A cet effet, le ministère de Concert avec les partenaires sociaux a identifié les acteurs suivants : institutionnels suivants :

Les différents partenaires :

- **Gouvernement : 1 représentant / Ministère identifié comme partenaire institutionnel**
 - Ministère des affaires étrangères
 - Justice
 - De la femme et des enfants
 - Autres Ministères impliqués
 - Le Ministère du Travail aura 2 à 3 représentants en plus
- **Organisations d’Employeurs : 2 représentants**
 - CCIAS
- **Organisations de travailleurs : 2 représentants / 1 pour chaque centrale syndicale**
 - UNTG / CS
 - CGSI /GB
 - *OSC : en fonction des thèmes discutés*

La structure aura une texture tripartite et sera créée par décret présidentiel avec un ancrage institutionnel au niveau du ministère de l’Administration Publique, Travail, Emplois et Sécurité Sociale. Le secrétariat technique sera assuré par la Direction Générale du Travail.

PERIODICITE DES REUNIONS :

- Réunions ordinaires trimestrielles
- Réunions extraordinaires en cas de besoin

PERIODICITES DES EVALUATIONS

- Revues annuelles (Comité de Pilotage)
- Evaluation à mi-parcours (BIT et Comité de Pilotage)
- Evaluation finale (BIT et Comité de Pilotage)

Les mandants se sont également accordés à doter du comité de pilotage un secrétariat permanent en vue de pouvoir assurer son fonctionnement technique sous la supervision de la Direction Générale du Travail. A l’initiative du ministre de l’Administration Publique, Travail, Emplois et Sécurité Sociale, également, une proposition de formalisation du CP/CT, y compris la composition, la mission, les organes, les compétences et le fonctionnement avec la périodicité des rencontres.

Des points focaux seront désignés au niveau de chaque entité suscitée pour faire l’interfaçage, la communication et la facilitation entre le comité de pilotage et son département. Le comité de pilotage prendra en compte la parité homme/femme avec un ciblage d’au moins la moitié des membres constituée de femmes. De même, des représentants des jeunes et des personnes vivant avec un handicap seront intégrés au comité de pilotage.

Le BIT apportera son assistance technique et contribuera au renforcement des capacités des membres du comité de pilotage en matière de leadership, de management stratégique et de suivi-évaluation. Le comité de pilotage fixera au besoin son règlement intérieur et les modalités de travail, dont la périodicité des réunions, la communication, le suivi et le rapportage.

Le suivi et l'évaluation qui est une collecte régulière et systématique des données sur les principaux indicateurs de rendement tels que déclinés dans la matrice des résultats seront assurés par le comité de pilotage qui garantira une meilleure visibilité des activités. Le renseignement des indicateurs du PPTD s'appuiera, en plus des sources existantes, sur de nouveaux systèmes d'information qui seront mis en place dans le cadre de sa réalisation. Le suivi et l'évaluation porteront sur les produits et les résultats du PPTD en termes qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs qui sont retenus et obéiront aux règles et pratiques en matière de mise en œuvre de programmes, en l'occurrence l'établissement des rapports à mi-parcours et final d'évaluation.

VI.2 Risques liés à la mise en œuvre du Programme Pays pour la promotion du travail décent

La mise en œuvre des résultats de ce PPTD (2025-2029) de la Guinée Bissau est soumise à des risques aussi bien internes et externes. Les risques externes identifiés qui pourraient affecter les réalisations du PPTD, et qui sont en grande partie partagés avec ceux du plan-cadre de coopération des Nations Unies et se présente ainsi :

Risques	Moyens de mitigation
Un financement insuffisant pour les ODD (internes et externes) pourrait contraindre l'équipe de pays des Nations Unies à compromettre la réalisation des objectifs fixés dans le Fonds de développement durable des Nations Unies	• Plaidoyer auprès du Gouvernement, des partenaires financiers, du secteur privé et les organisations philanthropiques pour le financement de certaines activités du PPTD, grâce à des modalités de financement souples et prévisibles y compris les financements innovants. • Le comité de pilotage servira de plate-forme pour attirer de nouveaux acteurs de la mise en œuvre du PPTD.
Le manque de données ventilées de qualité peut entraver l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de certaines activités	• Renforcement du système statistique national. • Possibilités de faire participer le secteur privé à la réalisation des Enquêtes annuelles sur les ODD avec les nouvelles technologies.
L'instabilité politique pourrait être source de déstabilisation et ralentir la mise en œuvre des programmes ;	• Promotion de la bonne gouvernance démocratique et utilisation de l'expertise du BIT dans le cadre du dialogue social.
Chocs macroéconomiques et conditions économiques régionales et mondiales défavorables (p. ex. commerce, aide, dette, investissement et envois de fonds)	• Renforcer la capacité du gouvernement à mobiliser et à dépenser efficacement les ressources. • Développement d'une stratégie de mobilisation des ressources autour des activités du PPTD
Instabilité dans l'aide au développement (APD) en général	• Création d'un environnement nouveau et efficace • Partenariats (public-privé) entre les acteurs internationaux, y compris par l'intermédiaire de la Coopération triangulaire sud-sud.

Possibilité continue de chocs épidémiologiques de maladies infectieuses ; et un large éventail de risques associés aux impacts retardés à moyen et long terme de COVID-19;	• Planification d'urgence et renforcement des activités sociales et les mécanismes de protection. • Intégration des plans de réponse socio-économique à moyen et à long terme dans le cadre du Fonds de coordination des Nations Unies pour le développement durable. • L'équipe de pays des Nations Unies a mis au point une gestion globale des risques
L'impact négatif du changement climatique, qui provoque l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et a le potentiel de modifier considérablement l'écosystème du pays et, par conséquent, son économie basée sur l'agriculture.	• Tirer parti des caractéristiques des PEID pour atteindre la transformation structurelle de l'économie, tirée par un vert inclusif et diversifié • Croissance, valeur ajoutée accrue et économie bleue

- Les risques internes qui pourraient affecter les réalisations du PPTD sont liés à la capacité des parties prenantes au plaidoyer et à la mobilisation des ressources pour le financement du PPTD, à la capacité des parties prenantes à suivre et évaluer efficacement le PPTD, à l'insuffisance d'informations fiables et à jour pour soutenir la mise en œuvre des politiques et la prise de décision.
- En se basant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités, plusieurs stratégies et mesures de mitigation et/ou d'atténuation sont prévues. En premier lieu, un plaidoyer soutenu à tous les niveaux et une large communication sont des prérequis à l'engagement des parties prenantes et à la mutualisation des ressources, indispensables à la réussite du programme.

Par ailleurs, le renforcement des capacités du comité de pilotage et des mandants en matière de dialogue sur les politiques avec le Gouvernement et les différents partenaires de mise en œuvre contribuera à mettre en lumière les bénéfices du programme et à renforcer la collaboration et le partenariat. Cela permettra d'accroître leurs capacités à adapter et à intégrer des approches tenant compte des risques dans la mise en œuvre du PPTD par le biais d'un suivi conjoint, d'une alerte précoce, d'une atténuation et d'une réponse aux risques actuels et émergents. Les efforts de collaboration et de coordination seront également renforcés pour promouvoir la collecte, l'analyse, la diffusion et le partage de données et d'informations sur le marché du travail.

Des efforts seront également déployés pour intensifier les activités de plaidoyer et d'information des mandants afin de sensibiliser et d'obtenir l'adhésion des partenaires à la nécessité de renforcer les institutions, et d'adopter une communication et un engagement ouverts et francs entre les partenaires.

VI.3 PLAN DE FINANCEMENT

Le document du PPTD établit une estimation des besoins, l'évaluation des ressources disponibles ainsi que du gap à combler. L'évaluation des ressources disponibles prend en compte celles des mandants. La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme sera conduite par le comité de pilotage sous la conduite ministère de l'Administration Publique, Travail, Emplois et Sécurité Sociale. Le comité de pilotage développera une stratégie de mobilisation des ressources qui inclura :

- La cartographie des bailleurs, des donateurs et des contributeurs possibles par rapport aux priorités du PPTD ;

- Le plaidoyer pour l'affectation des ressources de la Loi des finances aux produits, résultats et priorités du PPTD à travers le budget national ;
- L'élaboration de notes conceptuelles par projet prévu dans le cadre de ce programme pour faciliter la communication avec les PTD ;
- Le portage institutionnel de ce programme par le ministre de l'Administration Publique, Travail, Emplois et Sécurité Sociale aux niveaux de certaines institutions à travers un comité interministériel, à l'Assemblée nationale...

Des efforts seront déployés, en partenariat avec l'OIT et l'équipe de pays des Nations Unies basés à Bissau et /ou couvrant le pays, pour identifier et approcher de nouveaux partenaires afin de financer des résultats spécifiques du PPTD.

Enfin, le BIT en tant que partenaire naturel sera sollicité, compte tenu de ses expériences et de ses avantages comparatifs, pour appuyer les mandants dans la mobilisation des ressources, notamment:

- Le renforcement des capacités des mandants en matière de plaidoyer et de stratégie de mobilisation de ressources ;
- L'appui technique et financier dans le développement des notes conceptuelles et des programmes ;
- La facilitation dans la mobilisation des ressources auprès des partenaires internationaux, en particulier les agences du système des Nations Unies et les organismes multilatéraux et bilatéraux ;
- La mise à disposition des expertises techniques et financières à travers les projets de coopération en cours de mise en œuvre ;

Les spécialistes techniques basés à Dakar ainsi que les projets de coopération au développement établis à Bissau sont mis à contribution pour accompagner le processus de mobilisation des ressources sous le leadership du Directeur du Bureau.

VI.4 Plan de plaidoyer et communication

Le ministère de l'Administration Publique, Travail, Emplois et Sécurité Sociale avec les partenaires sociaux ont déjà entamé la communication fonctionnelle du PPTD depuis le début du processus d'élaboration, avec une forte implication des mandants et d'autres partenaires, y compris la Primature qui ont reçu le Directeur du Bureau en marge de l'atelier de formulation du PPTD. Le comité de pilotage développera dans les six mois après la signature du PPTD une stratégie de plaidoyer et de communication du PPTD auprès des entités concernées et des parties prenantes. L'appui du BIT sera sollicité pour la mise en place de cette stratégie.

ANNEXES